

HEC MONTREAL

**Le rôle du secteur privé dans la réduction de la
pauvreté en Afrique subsaharienne : Les Cas du
Togo et du Ghana**

Par :

ASSIMAIDOU AFI LASSI

Science de la gestion

(Économie appliquée)

Mémoire présenté en vue de l'obtention

du grade de maîtrise ès sciences

(M. Sc.)

Décembre 2013

© ASSIMAIDOU AFI LASSI, 2013

Sommaire

Cette étude analyse le rôle du secteur privé dans la réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne (ASS) en examinant les cas du Togo et du Ghana.

L'objectif de notre étude est de déterminer si les gouvernements des pays africains devraient davantage promouvoir le développement du secteur privé pour permettre une réduction de la pauvreté dans la population de l'ASS. L'étude se penche sur l'analyse des cas de deux pays de l'Afrique de l'Ouest, le Togo et le Ghana très opposés économiquement malgré leur proximité géographique.

Les résultats obtenus à partir de l'étude des cas du Togo et du Ghana et des analyses empiriques de 41 pays de l'ASS sur la période 1981 — 2011 montrent que le développement du secteur privé contribue à la réduction de la pauvreté en ASS.

Nous avons également observé une hétérogénéité importante des résultats entre les pays de l'ASS. En effet, les résultats montrent que l'impact du développement du secteur privé sur la pauvreté est plus prononcé au Ghana qu'au Togo ce qui dénote un développement du secteur privé plus important au Ghana qu'au Togo.

Par ailleurs, l'utilisation des variables de contrôle nous ont permis d'observer que certains indicateurs ont un effet défavorable sur la pauvreté tandis que d'autres ont un effet favorable sur la pauvreté.

Mots clés : Secteur privé, développement économique, l'Afrique subsaharienne, la pauvreté, l'investissement privé, Togo, Ghana

Table des matières

Sommaire.....	i
Table des matières	ii
Liste des figures.....	iv
Liste des tableaux.....	v
Remerciements	vi
Chapitre 1 : Introduction.....	1
Chapitre 2 : Revue de la littérature.....	5
2.1 Développement du secteur privé et réduction de la pauvreté.....	5
2.1.1 Liens entre secteur privé et croissance économique	5
<i>Définitions du secteur privé : Emphase sur l'entrepreneuriat</i>	6
<i>Littérature sur le lien entre secteur privé et croissance économique</i>	7
2.1.2 Liens entre secteur financier et la pauvreté	8
<i>Définitions et indicateurs de la pauvreté</i>	9
<i>Littérature sur le secteur financier et la pauvreté</i>	10
2.1.3 Liens entre secteur privé et pauvreté.....	12
<i>Littérature sur le lien entre secteur privé et pauvreté</i>	13
2.2 Importance et développement du secteur privé en ASS : Emphase sur le climat des affaires.....	16
2.3 Sommaire	19
Chapitre 3 : Les cas du Togo et du Ghana.....	22
3.1 Profil économique, politique et social du Ghana et du Togo	22
3.1.1 Ghana	22
<i>Contexte économique</i>	22
<i>Contexte politique</i>	23
<i>Évolution de la pauvreté</i>	24
3.1.2 Togo	26
<i>Contexte économique</i>	26
<i>Contexte politique</i>	27
<i>Évolution de la pauvreté</i>	27
3.2 Secteur privé au Ghana et au Togo.....	28
3.2.1 Ghana	28
<i>Contexte de développement du secteur privé</i>	28
<i>Analyse institutionnelle, financière, juridique et judiciaire</i>	30

<i>Évolution des indicateurs du secteur privé</i>	30
<i>Réformes du climat des affaires</i>	32
3.2.2 Togo	34
<i>Contexte de développement du secteur privé au Togo</i>	34
<i>Analyse institutionnelle, financière, juridique et judiciaire</i>	35
<i>Évolution des indicateurs du secteur privé</i>	36
<i>Réformes du climat des affaires</i>	37
3.3 Contraintes existant aux climats des affaires du Ghana et du Togo	38
3.4 Lien entre secteur privé et pauvreté	39
Chapitre 4 : Analyses empiriques	41
4.1 Spécification du modèle économétrique	41
4.2 Méthode d'estimation	46
4.3 Sources des données et statistiques descriptives	47
Chapitre 5 : Résultats et discussions	55
5.1 L'incidence de la pauvreté comme indicateur de la pauvreté	55
5.2 La profondeur de la pauvreté comme indicateur de pauvreté	60
Chapitre 6 : Robustesse des résultats	64
6.1 L'incidence de la pauvreté comme mesure de la pauvreté	64
6.2 La profondeur de la pauvreté comme indicateur de pauvreté	67
Chapitre 7 : Conclusions et	71
Recommandations	71
Résumé	71
Recommandations pour le Ghana	72
Recommandations pour le Togo	73
Recommandations générales	73
Limites de l'étude et futures recherches	74
Bibliographie	76
ANNEXES	79
Annexe 1 : Définitions et sources des variables.....	80
Annexe 2 : Liste des pays.....	81

Liste des figures

Figure 1: Les interrelations entre la richesse et la pauvreté.....	13
Figure 2 : Cercle vertueux entre les investissements privés et la réduction de la pauvreté	20
Figure 5 : Croissance du PIB réel au Ghana et au Togo.....	23
Figure 7 : Évolution comparée de l'incidence de la pauvreté (en %) au Ghana et au Togo (1981-2010).....	25
Figure 9 : Évolution des investissements privés et du crédit privé de 1981 à 2010 pour les pays de l'ASS.....	31
Figure 10 : Évolution de l'investissement privé au Togo et au Ghana : 1981-2011 (en pourcentage du PIB)	31
Figure 11 : Évolution du crédit privé au Togo et au Ghana : 1981-2011 (en pourcentage du PIB)	32
Figure 12 : % des entreprises rapportant les 10 premières contraintes liées à la facilité de faire des affaires au Ghana (2007) et au Togo (2009)	39
Figure 13 : Relation entre les investissements privés et l'incidence de la pauvreté	52
Figure 14 : Relation entre le crédit privé et l'incidence de la pauvreté.....	52
Figure 15 : Relation entre les investissements privés et la profondeur de la pauvreté	53
Figure 16 : Relation entre le crédit privé et la profondeur de la pauvreté	53

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement du climat des affaires au Togo et au Ghana en 2006 et 2013 ..	33
Tableau 2 : Signes/effets attendus des variables explicatives.....	45
Tableau 3 : Statistiques descriptives des variables	48
Tableau 4 : Matrice de corrélation sur les principales variables.....	50
Tableau 5 : Impact de l'investissement privé sur la pauvreté : utilisation de l'incidence de la pauvreté.....	58
Tableau 6 : Impact de l'investissement privé sur la pauvreté : utilisation de la profondeur de la pauvreté.....	62
Tableau 7 : Impact du crédit au secteur privé sur la pauvreté : utilisation de l'incidence de la pauvreté	66
Tableau 8 : Impact du crédit au secteur privé sur la pauvreté : utilisation de la profondeur de la pauvreté.....	68

Remerciements

Un remerciement spécial à Monsieur, Bernard GAUTHIER, mon directeur de mémoire. Son aide, sa disponibilité, sa patience et ses conseils ont contribué énormément à la réalisation de ce projet.

Je ne peux oublier de citer monsieur, Youssef KIENDREBEOGO, pour son expertise économétrique qui m'a été d'une aide incommensurable.

Merci également à mon cher Papa, Kossi Assimaidou, qui a toujours été une source d'inspiration pour moi.

Un grand remerciement à ma maman Victoire, pour ses sages conseils; à mes frères et sœurs Céline, Aude, Janice et Ricquier pour leur soutien.

Je termine en remerciant particulièrement, Edem Goussi pour son support inconditionnel et tous mes amis (e) pour leurs encouragements.

Enfin, à vous qui, de près ou de loin, m'avez soutenu, je vous dédie ce mémoire.

Chapitre 1 : Introduction

Malgré une réduction de 10 % du taux de pauvreté entre 1999 et 2010, l'Afrique subsaharienne (ASS) demeure la région du monde où le taux de pauvreté est le plus élevé. En effet, selon un rapport de la Banque Mondiale (avril 2013), l'ASS est la seule région du monde où le nombre de pauvres a augmenté de façon « régulière et prononcée » entre 1981 et 2010¹. Avec plus du tiers de la population vivant avec moins de 1,25 \$ par jour et du trois quarts avec moins de 2 \$², l'ASS est la région où le niveau de revenu des individus en situation d'extrême pauvreté³ est demeuré inchangé durant ces dernières décennies. De plus, les indicateurs du développement humain de l'ASS sont les plus faibles des régions en développement (0,463 contre 0,642 pour l'ensemble des pays en développement; PNUD, 2012).

En septembre 2000, la communauté internationale s'est engagée lors du sommet du Millénaire pour le développement à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes dans le monde vivant dans une situation d'extrême pauvreté. Cet engagement international a été mis en œuvre dans le cadre de stratégies de croissance pour l'ASS. Cependant, la Banque mondiale prévoit que les objectifs du Millénaire dans le domaine de la pauvreté ne seront pas atteints pour la plupart des pays de la région.

Malgré cette situation difficile, certains pays d'ASS se distinguent par un taux de croissance positif observé durant les dernières décennies, dont le Ghana qui a connu un développement important soutenu en particulier par la croissance de son secteur privé. En effet, avec une croissance moyenne du PIB de 3,4 % entre 1961 et 2012, le Ghana a vu son PIB par habitant s'élever de 190 \$ à 1605 \$ durant cette même période⁴ (\$ courant, 2012). La proportion de sa population vivant avec

¹ <http://www.banquemonddiale.org/fr/news/press-release/2013/04/17/remarkable-declines-in-global-poverty-but-major-challenges-remain>

² Voir, World Development Indicator (WDI)

³ L'extrême pauvreté dénote une situation de pauvreté où la population vit avec moins de 1,25 \$ / jour.

⁴ Voir, World Development Indicator (WDI)

moins de 2 \$ par jour en 2012 est de 28,5 %, l'une des plus faibles de l'ASS⁵. Le Ghana atteindra probablement le premier objectif du Millénaire relatif à la réduction de la pauvreté avant l'échéance de 2015⁶.

Durant la même période, le Togo, pays voisin du Ghana, a connu au contraire une chute de son PIB réel par habitant de 22 %. Son PIB par habitant est l'un des plus faibles en Afrique et s'élève à 574 \$² (\$ courant, 2012). En 2006, 67 % de la population togolaise vivait sous le seuil de la pauvreté, 90 % de celle-ci en milieu rural (CWIQ, 2006). Le Togo fait partie des pays les plus pauvres au monde et n'atteindra probablement pas l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la réduction de moitié de son taux de pauvreté d'ici 2015.

Compte tenu de ces différences de trajectoire de croissance, il nous apparaît intéressant d'examiner le rôle qu'a joué le développement du secteur privé dans les différences importantes de croissance observées entre le Togo et le Ghana et ses effets sur la réduction de la pauvreté. En outre, on peut s'interroger dans quelle mesure les politiques mises en œuvre dans ces deux pays au cours des dernières décennies ont favorisé ou au contraire retardé la croissance du secteur privé et la réduction de la pauvreté?

En effet, dès le début des années 80, le Ghana a misé sur le développement des petites et moyennes entreprises en libéralisant ses marchés domestiques et extérieurs. L'une des mesures adoptées par le pays fut la déréglementation des marchés financiers et la privatisation des entreprises de l'État. Ainsi, l'amélioration du climat des affaires a été au centre de plusieurs interventions du gouvernement ghanéen et a permis au secteur privé de jouer un rôle dans le processus de développement du Ghana. De 2006 à 2012, le pays est passé de 82^{ème} rang au 63^{ème} rang sur 185 pays en termes de classement des indicateurs généraux de la *Facilité de faire des affaires (Doing Business)* de la Banque Mondiale⁷.

⁵ Voir, Povcalnet database, World Bank

⁶ http://siteresources.worldbank.org/EXTIDAFRENCH/Resources/2007130330FRfr_Ghana.pdf

⁷ Banque mondiale. Doing Business 2006 : Créer des emplois, Washington, DC, 2006.

Banque mondiale. Doing Business 2013 : Des réglementations intelligentes pour les petites et moyennes entreprises, Washington, D.C; 2013

Le Togo quant à lui est caractérisé par un secteur privé relativement peu développé, dominé par les micros et petites entreprises opérant principalement dans le secteur informel de l'économie. La plupart des activités économiques formelles du Togo sont générées par le secteur public, omniprésent dans l'économie togolaise. Dans les dernières décennies, le pays a connu une dégradation de son climat des affaires, passant du 149^{ème} au 165^{ème} rang entre 2006 et 2013 selon le classement de la *Facilité de faire des affaires (Doing Business)* de la Banque Mondiale⁷.

Notre question principale de recherche dans cette étude est la suivante : **De quelle façon le développement du secteur privé peut-il favoriser le développement économique et la réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne, en particulier pour les cas du Togo et du Ghana?**

Dans la littérature existante, le secteur privé, l'innovation et l'entrepreneuriat sont souvent perçus comme des facteurs permettant la création d'emplois, favorisant ainsi la croissance économique d'un pays (Daniels et Mead 1998, Ayyagari et al. 2007). Plusieurs études se sont penchées sur l'importance de l'investissement privé et du développement du secteur privé dans la croissance économique des pays en développement (ex. Oshikoya 1994, Misati et al 2011). Par ailleurs, différentes études empiriques ont analysé le lien entre le développement financier et la pauvreté pour les pays de l'ASS (ex. Kpodar et Guillaumont.2011, Beck et al 2007, Jalilian et al.2002). L'hypothèse la plus fréquente avancée par ces études est que le développement du secteur privé et du secteur financier ont un effet positif sur la croissance économique et le revenu des populations pauvres. Les études empiriques sur le lien entre le développement du secteur privé et la réduction de la pauvreté dans l'ASS sont toutefois moins nombreuses et un nombre limité de ces recherches se sont concentrées sur des études de cas.

De façon plus spécifique, nous examinerons dans cette étude, le rôle du secteur privé comme facteur de croissance économique en ASS en général et les mécanismes par lesquels le secteur privé peut favoriser la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Nous examinerons plus particulièrement les cas du

Ghana et du Togo au cours des dernières décennies afin d'observer et de comparer la croissance respective de leurs secteurs privés et les effets sur la réduction de la pauvreté. Nous analyserons aussi les facteurs propres aux pays tels que les dotations en ressources, les cultures et traditions et les héritages coloniaux, qui pourraient expliquer l'importance différenciée du secteur privé dans l'économie et leurs effets sur la réduction de la pauvreté.

Malgré la proximité géographique du Togo et du Ghana, on peut s'attendre à ce que les héritages culturels et coloniaux, les dotations en ressources naturelles, les différences politiques et institutionnelles influencent différemment leurs trajectoires de développement.

Notre approche méthodologique consistera à estimer des modèles de panel dynamique à l'aide de données macroéconomiques de 41 pays de l'Afrique subsaharienne durant la période 1981-2010. L'investissement privé et le crédit privé serviront à mesurer l'importance du secteur privé. Notre modèle économétrique est basé principalement sur les travaux de Guillaumont et de Kpodar (2011).

L'étude est structurée comme suit : le deuxième chapitre propose une revue de la littérature sur la relation entre le développement du secteur privé, la croissance économique, le développement financier et la pauvreté. Le troisième chapitre se penche sur les cas du Togo et du Ghana. Nous examinerons les profils économiques des deux pays, l'évolution de leur secteur privé et les politiques mises en place pour favoriser le développement du secteur privé et la réduction de la pauvreté. Le quatrième chapitre présente notre stratégie économétrique, la source des données et les variables utilisées. Le cinquième chapitre présente et discute des résultats. Le sixième chapitre développe différents tests de robustesse. Finalement, le septième chapitre présente les conclusions, les limites de notre étude et les pistes de recherches futures.

Chapitre 2 : Revue de la littérature

Dans ce chapitre, nous présentons une revue de la littérature sur le développement du secteur privé et la réduction de la pauvreté. Nous examinons d'abord le secteur privé comme source de croissance et les liens entre le secteur privé et le développement financier. Nous examinons par la suite les effets potentiels du développement du secteur privé sur la pauvreté. Finalement, nous présentons l'importance du secteur privé en ASS avec une emphase sur le climat des affaires.

2.1 Développement du secteur privé et réduction de la pauvreté

Dans les premières décennies qui ont suivi les indépendances, les économies africaines furent dominées par les entreprises publiques. Les héritages de la période coloniale, et les bienfaits de l'État, prônés dans le processus de développement au cours de cette période ont conduit à un secteur privé africain quasi inexistant ou sujet à un grand nombre de contrôles de ses activités (Drum B.1993). Le résultat de ce contrôle de l'État s'est avéré décevant dans la plupart des pays. Ainsi, durant cette période, les pays africains étaient caractérisés entre autres par la corruption, un fardeau fiscal important pour les entreprises et des institutions faibles. À cet effet, à partir des années 1980, plusieurs pays d'ASS ont vu dans la privatisation des entreprises publiques, un moteur de croissance. Ils commencèrent dès lors à mettre en œuvre des politiques et programmes pour développer le secteur privé (Drum B.1993).

2.1.1 Liens entre secteur privé et croissance économique

L'idée générale que le secteur privé est un pivot du développement n'est pas nouvelle. Par contre, l'importance du secteur privé n'a souvent pas été prise en considération par les gouvernements des pays en développement dans les

dernières décennies. Ce n'est que récemment que le secteur privé est sans doute venu à être considéré comme un élément central du développement économique.

Définitions du secteur privé : Emphase sur l'entrepreneuriat

Le secteur privé, en économie désigne généralement le secteur économique au sein duquel l'État n'intervient pas ou intervient très peu dans un rôle régulateur.

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) (2006, page 10), le secteur privé comprend :

« Les sociétés privées, les ménages et les institutions non marchandes servant les ménages. Il s'agit ainsi de tous les investisseurs privés c'est-à-dire les entreprises à but lucratif et les fondations privées. Ce secteur n'est pas seulement constitué du secteur formel. Les individus et ménages, les riches ou pauvres en font partie aussi dans la mesure où ils consomment des biens et services, vendent leur travail, cultivent ou produisent les biens et services. »

L'entrepreneuriat est défini de différentes façons dans la littérature. Selon Gough J.W l'entrepreneur est la personne qui entreprend et exploite une nouvelle entreprise et assume les risques inhérents (Gough, 1969).

Schumpeter (1911) définit l'entrepreneur comme « un homme dont les horizons économiques sont vastes et dont l'énergie est suffisante pour bousculer la propension à la routine et réaliser des innovations ». Il a été observé que l'entrepreneuriat a tendance à avoir un effet « Schumpetérien » dans les pays développés. En effet, la création de nouvelles entreprises dans ces pays se fait par une volonté d'innover et de diriger, ce qui entraîne une augmentation de l'emploi et stimule l'activité économique (Klapper et al, 2008). Par contre, dans les pays en développement, on trouve plus un effet « refuge » à l'entrepreneuriat, c'est-à-dire que, le chômage très élevé dans ces pays force la population à se chercher et à développer des activités entrepreneuriales (Evans et al, 1989; Reynolds et al, 1994). On y trouve dans ces cas, des micro-entreprises où une personne y travaille, la plupart du temps une femme, ou bien des petites et moyennes

entreprises (PME) dans lesquelles 5 à 10 personnes travaillent (Kiggundu 2002). On parle donc souvent d'entrepreneurs informels, fondateurs d'une micro-entreprise, disposant d'un capital réduit, ne s'acquittant pas des obligations sociales et rémunérant les employés en dehors des mesures conventionnelles fixées par l'administration tout en n'ayant pas l'éducation nécessaire pour réussir dans le domaine (Penouil et Lachaud, 1985). Il est donc impossible de parler du secteur privé sans rappeler l'existence du secteur informel de par sa prépondérance dans les pays de l'ASS.

Dans notre étude, nous retiendrons la définition du secteur privé faite par l'OCDE en tenant compte du secteur informel puisqu'on analyse ici les pays de l'ASS.

Littérature sur le lien entre secteur privé et croissance économique

Dans la littérature, différentes études dans des disciplines diverses ont mis l'accent sur un développement économique grâce au développement du secteur privé.

Les Rapports sur le développement dans le monde de 2005 et de 2013, publiés par la Banque mondiale, présentent une étude approfondie du lien entre le secteur privé et l'emploi catalyseur de la croissance économique. Ainsi, le rapport de 2005 attire l'attention sur l'amélioration du climat d'investissement qui est d'une importance cruciale pour la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois. Ce rapport insiste sur le fait que les pauvres considèrent l'emploi comme un moyen d'échapper à la pauvreté, et sur le fait que des centaines de millions de pauvres gagnent leur vie en tant que micro-entrepreneurs. Celui de 2013 souligne l'importance du secteur privé comme principal moteur de la création d'emplois soit 90 % de tous les emplois dans les pays en développement.

Plefferman G. (2001) révèle l'importance du rôle des entreprises privées dans la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement dans la revue Finances et Développement du FMI. En effet, selon l'auteur les pays qui ont des investissements privés élevés sont ceux qui connaissent un fort taux de croissance économique. Ainsi, l'auteur préconise aux gouvernements des pays en

développement des réformes institutionnelles dans le contexte des entreprises privées pour appuyer la création d'emplois, l'expansion de la société et favoriser la croissance économique des pays.

Un nombre d'études portant sur les déterminants des facteurs influant sur l'investissement privé ont constaté que certaines variables comme le taux de change réel, l'inflation, l'accès au crédit, la dette, l'investissement public, la croissance du PIB sont autant des variables qui affectent la performance de l'investissement privé en ASS. Ces études montrent qu'un taux de change élevé, une inflation, une dépense publique et un crédit au secteur privé importants influenceraient positivement le secteur privé alors qu'une croissance du PIB et une dette élevée auraient un impact négatif sur l'investissement privé. Cependant, dans la région d'Afrique, certaines variables comme la dette, l'inflation, l'investissement public et le taux de change réel auraient plus d'impact sur l'investissement privé dans les pays à revenu moyen tels que le Maroc, le Cameroun, la Mauritanie et la Tunisie. D'autres variables comme le crédit accordé au secteur privé, l'inflation, la croissance du PIB et le service de la dette auraient plus d'impact sur l'investissement privé dans les pays à faible revenu tels que le Malawi, le Kenya, la Tanzanie, le Zimbabwe. (Oshikoya, 1994 ; Mlambo et Oshikoya 2001).

Puisque ces variables ont un effet déterminant sur l'investissement privé, nous en utiliserons la plupart comme variable de contrôle dans notre étude.

Nous verrons dans la section suivante le lien entre le secteur financier et la pauvreté

2.1.2 Liens entre secteur financier et la pauvreté

Un grand nombre d'études empiriques révèlent que les pays qui ont les systèmes financiers les plus développés, tels que ceux de l'Asie du Sud-Est sont ceux qui connaissent des taux d'investissements les plus élevés et par conséquent une croissance durable. Le lien entre développement du secteur financier et la réduction de la pauvreté sera donc mis en exergue dans notre étude.

Dans cette section, nous présentons les différentes définitions et indicateurs de la pauvreté et nous analysons le lien entre un développement financier et une réduction de la pauvreté.

Définitions et indicateurs de la pauvreté

Les agences internationales utilisent plusieurs indicateurs pour définir la pauvreté. Ces agences se concentrent beaucoup plus sur la pauvreté absolue ou la grande pauvreté qui désigne une situation dans laquelle les personnes ne disposent pas des biens de première nécessité qui assureraient leur survie.

En effet, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) utilise comme indicateur l'Indice de Pauvreté humaine (IPH) qui se compose de l'IPH-1 utilisé pour les pays en développement et l'IPH-2 pour les pays de l'OCDE à l'exception de la Hongrie, du Mexique, de la Pologne, de la République de Corée, de la République tchèque et de la Turquie. L'IPH est un indice composite qui mesure la pauvreté à partir de trois facteurs utilisés pour l'indice du développement humain (IDH), c'est-à-dire la longévité, le niveau d'éducation et les conditions de vie envisagées sous l'angle de manque. La longévité est l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation est la somme pondérée du taux d'alphabétisation des adultes et du nombre d'années moyennes de scolarité, les conditions de vie mesurent le revenu par habitant réel ajusté pour tenir compte du pouvoir d'achat et l'hypothèse d'utilité marginale décroissante du revenu⁸.

La Banque Mondiale a également deux indicateurs à savoir l'incidence de la pauvreté et la profondeur de la pauvreté. L'incidence de la pauvreté est le pourcentage des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté dans la population (moins de 1,25 \$ par jour pour la pauvreté extrême et moins de 2 \$ par jour pour la pauvreté modérée). Cet indicateur ne tient pas compte de l'amélioration ou de la détérioration du revenu des pauvres. C'est une mesure

⁸ Rapport sur le développement humain 2000, PNUD.
<http://www.undp.org/hdr2000/french/book/back3.pdf>

globale du nombre de pauvres. La profondeur de la pauvreté mesure l'écart moyen qui sépare les revenus des pauvres de la ligne de pauvreté c'est-à-dire le montant de revenu nécessaire pour amener la population pauvre au-dessus du seuil de pauvreté. Elle permet de corriger la lacune de l'incidence de la pauvreté.

Certains auteurs (ex. Sachs 2005) mesurent la pauvreté en terme relatif par rapport à une proportion du revenu moyen ou du niveau général de vie de la population du pays.

Dans notre étude, nous retiendrons les deux indicateurs utilisés par la Banque Mondiale, l'incidence de la pauvreté et la profondeur de la pauvreté comme mesures de pauvreté.

Littérature sur le secteur financier et la pauvreté

Beck et al. (2007) ont analysé la relation entre le système financier et la pauvreté à l'aide d'un échantillon de 72 pays en développement entre 1960 et 2005.

Ils estiment le modèle de croissance suivant :

$$Y_{i,t} - Y_{i,t-1} = (\alpha - 1) Y_{i,t-1} + BFD_{i,t} + \gamma X_{i,t} + e_{i,t},$$

Où $Y_{i,t}$ est soit la part des revenus des pauvres, le coefficient de Gini ou l'incidence de la pauvreté; $BFD_{i,t}$ est l'indicateur du développement financier mesuré par le crédit privé; et $\gamma X_{i,t}$ sont les différentes variables de contrôle et e_{it} est le terme d'erreur. Les auteurs observent qu'avec le développement financier le revenu moyen des 20 % des plus pauvres augmente plus vite que le revenu national et qu'on peut assister aussi à une réduction des inégalités de revenus. Ainsi, plus précisément, lorsqu'ils ont utilisé l'incidence de la pauvreté comme indicateur de développement financier, ils trouvent qu'une augmentation de 1 % en moyenne des crédits privés rapportés au PIB conduirait à une diminution de l'incidence de la pauvreté de 7,4 % dans les pays en développement.

Par ailleurs, l'importance du développement du système financier dans la réduction de la pauvreté a été mise en exergue par Jalilian et Kirkpatrick (2001). Ils analysent le lien entre le développement financier et la réduction de la pauvreté dans 26 pays, dont 18 pays en développement (PED), et trouvent qu'un développement financier engendre une augmentation du revenu des pauvres dans les PED de l'ordre de 0.4 %.

En outre, une étude de Misati et al. (2011) sur le secteur privé, analyse la relation entre l'investissement privé et le développement du secteur financier. Ils utilisent le modèle de croissance de base avec les investissements privés comme variable indépendante, un indicateur qui capte le développement financier, la croissance du PIB, et quelques variables de contrôle. Leur étude est différente de la plupart des études de l'investissement privé, car les auteurs utilisent dans leurs variables de contrôle des indicateurs pour capter les variables institutionnelles et le secteur informel qui sont propres aux pays africains. Les résultats obtenus en utilisant des données entre 1990 et 2004 pour 18 pays en Afrique montrent que l'investissement privé est positivement corrélé avec les réformes financières qui suite à leur augmentation entraînent aussi une croissance du PIB. Les indicateurs de variables institutionnelles et du secteur informel qu'ils ont ajoutées au modèle ont été significatifs, d'où l'importance de la considération de ces variables dans une autre étude sur les pays de l'Afrique.

Une autre étude sur le développement financier, facteur de réduction de la pauvreté est celui de Guillaumont et Kpodar 2011. Les auteurs ont utilisé un échantillon de 75 pays en développement avec des données sur la période de 1966 à 2000. Le modèle estimé est le suivant :

$$Pv_{i,t} = \alpha_0 + \alpha_1 * \text{Log}(y_{i,t}) + \alpha_2 * Fd_{i,t} + \alpha_3 * Fi_{i,t} + \alpha_4 * Infl_{i,t} + u_i + \varepsilon_{i,t}$$

Avec Pv l'indicateur de la pauvreté mesuré par la part des revenus des pauvres et l'incidence de la pauvreté; y le PIB par habitant; Fd est l'indicateur du développement financier mesuré soit par le ratio de liquidité M3; Fi le degré d'ouverture commerciale; $Infl$ l'inflation; u le facteur spécifique à un pays et ε le

terme d'erreur. Les résultats qui ont été robustes aux différentes techniques économétriques (Méthode des Moments Généralisés en panel dynamique) montrent que par le développement financier, les pauvres bénéficient des opportunités que les systèmes bancaires offrent comme l'épargne et la facilité des transactions, mais ces systèmes n'aident pas directement dans la réduction de la pauvreté. En effet, les résultats ne sont pas significatifs lorsqu'ils utilisent le crédit privé comme indicateur de développement financier. Ils l'expliquent par le fait que l'accès au crédit est une des grandes contraintes des pays en développement et que l'augmentation des crédits privés accordés ne traduit pas nécessairement une amélioration du bien-être des pauvres.

Globalement, l'idée sous-jacente à la relation entre le développement financier et la pauvreté est que l'accroissement du crédit bancaire au secteur privé est favorable à l'investissement privé. Cependant, il n'est pas évident que l'accès au crédit privé conduise nécessairement à l'accroissement de l'investissement privé, notamment dans les pays en développement. En effet, une grande partie des crédits au secteur privé est dirigée vers les crédits au commerce et à l'export (voir, par exemple, Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, 2010).

2.1.3 Liens entre secteur privé et pauvreté

L'aide internationale a été pendant longtemps mobilisée pour éradiquer la pauvreté qui affecte la population des pays en développement. Néanmoins, « même si l'aide parvient à empêcher la famine, pour sortir de la pauvreté à long terme, il faudrait donner des moyens à la population de prendre leurs propres décisions, d'exploiter leurs ressources et d'effectuer leur propre choix en matière de santé, d'éducation, de nutrition et de logement⁹ ».

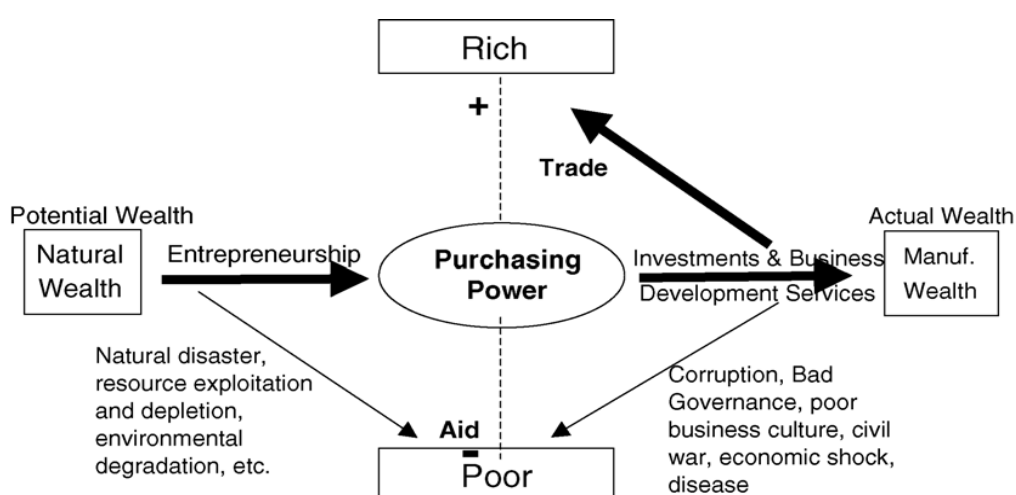
Dans cette section, nous présentons les arguments des auteurs qui soutiennent qu'un secteur privé développé réduit la pauvreté.

⁹ FAAE (41-1), [Comités de la Chambre des communes - FAAE \(41-1\) - Témoignages - Numéro 028](#), 26 Mars 2012

Littérature sur le lien entre secteur privé et pauvreté

Le développement du secteur privé peut créer de la richesse lorsqu'un pays utilise adéquatement ses richesses naturelles. Agbeibor (2006) est d'avis que pour arriver à un stade de développement et de richesse, un pays doit passer par une ligne de transition de la richesse. La figure 1 illustre les facteurs qui entrent en transition pour passer de la pauvreté à la richesse. En suivant la ligne horizontale (figure 1), initialement tous les pays possèdent une dotation en richesses naturelles. Ensuite, grâce à l'acquisition des compétences entrepreneuriales, un pays possédera un pouvoir d'achat qui lui permettrait de transformer ses richesses naturelles en richesses manufacturières et de pouvoir bénéficier du commerce extérieur. Ainsi, l'entrepreneuriat devrait normalement aider les populations des pays à devenir plus riches. Selon l'auteur, les pays pauvres restent pauvres pour certaines raisons. D'une part, les conditions géographiques défavorables dans lesquelles ils se trouvent (comme la zone tropicale, les catastrophes naturelles, les conditions climatiques dramatiques) ne les aident pas à transformer ces richesses en investissement productif. Dans ce cas, selon l'auteur, seule l'aide internationale peut les aider à s'en sortir. D'autre part, la corruption et la mauvaise gouvernance les enfoncent dans cette pauvreté.

Figure 1: Les interrelations entre la richesse et la pauvreté.



Cardinal factors in wealth/poverty transitions and inter-relations

Source: Agbeibor, W. (2006). "Pro-poor economic growth: Role of small and medium sized enterprises", *Journal of Asian Economics* 17 (2006) 35-40.

Le développement du secteur privé entraîne des opportunités d'emplois à travers la création des petites et moyennes entreprises (PME). En effet, le rôle des PME dans la lutte contre la pauvreté a été aussi beaucoup étudié récemment dans les recherches concernant le secteur privé des pays membres de la Banque Mondiale. De façon générale, les résultats de ces études montrent que les PME réduisent le chômage et jouent un rôle dans la réduction de la pauvreté des ménages. Plus précisément, l'expansion des petites et moyennes entreprises dépend de leur taille, leur âge, le secteur d'activité, le lieu d'implantation de l'entreprise, le nombre de personnes y travaillant et les règles et régulations gouvernementales existant dans le pays (Daniels and Mead, 1998). D'autres auteurs (Sohnesen et Fox 2012) montrent que les revenus des entreprises familiales ont le même effet marginal sur la consommation que les salaires privés provenant de l'emploi. En effet, l'analyse microéconomique des entreprises familiales de l'ASS a permis d'identifier leurs rôles et leurs caractéristiques en vue de développer des stratégies de croissance qui permettront la réduction de la pauvreté. Ayyagari et al. (2007) trouvent aussi que les faibles coûts d'entrées, l'accès au financement, la disponibilité et le partage des informations entraînent une augmentation des entreprises privées dans le secteur manufacturier et qu'en moyenne, les petites et moyennes entreprises représentent 60 % de l'emploi dans ce secteur.

Par ailleurs, les quelques auteurs qui ont étudié le secteur privé en Afrique trouvent qu'un bon développement de celui-ci est un facteur de croissance. En effet, Benzing et al. 2009 trouvent que les petites entreprises représentent 18 % du PIB kenyan en 2003 et 95 % des manufactures au Nigeria en 2005. En Afrique du Sud, plus de 90 % des commerces enregistrés sont des petites et moyennes entreprises comptant pour 1/5 de l'emploi (Robinson 2004). Les petites et moyennes entreprises au Ghana emploient 15 % de la population active et contribuent pour 6 % du PIB (Kayanula et Quartey, 2000). L'apport des migrants qui sont revenus s'installer au Ghana pour créer leurs entreprises a été souligné comme facteur contribuant à l'amélioration de l'entrepreneuriat, grâce à l'expérience acquise à l'étranger (Black R et Castaldo A, 2008). Dans la plupart des pays pauvres, l'importance du rôle de la femme et sa contribution dans les revenus familiaux ont été aussi reconnus depuis le début des années 1980. Les

femmes dans ces pays ont un rôle primordial, mais souvent elles font face à des difficultés dans le démarrage de leurs entreprises notamment l'accès au crédit (Boserup Ester, 1989). Aussi, Downing et Daniels (1992) montrent que les femmes entrepreneures sont plus averses au risque en comparaison avec les hommes entrepreneurs qui sont plus aptes à prendre des risques et donc à développer plus rapidement leurs entreprises.

La plupart des études qui se sont aussi intéressées à l'impact de l'investissement public sur la pauvreté mettent en évidence le rôle de l'État dans les stratégies de réduction de la pauvreté (voir, par exemple, International Food Policy Research Institute, 2005 ; Overseas Development Institute, 2006 ; United Nations Development Programme, 2006). Dans un contexte de privatisation et mondialisation, un argument théorique de cette relation serait que l'investissement public est complémentaire et favorable à l'investissement privé, et cela à plus d'un titre. D'abord, les investissements publics en infrastructures (routes, énergies, barrages, etc.) permettent de lever les goulots d'étranglement des investissements privés. Ensuite, les investissements publics dans l'éducation, la santé, l'assainissement et dans les autres secteurs à rendement social élevé permettent d'accroître la productivité des personnes les plus vulnérables de la société. Cela permet le développement des activités génératrices de revenus (AGR) et la réduction de la pauvreté. Enfin, les investissements publics dans les tâches régaliennes de l'État (la sécurité et la protection des droits de propriété privés, par exemple) permettent d'améliorer le climat des affaires et d'accroître les investissements privés domestiques et d'origine étrangère. Cela permet, in fine, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté, notamment quand les personnes pauvres sont embauchées. Toutefois, le lien entre l'investissement public et la pauvreté n'est pas aussi évident que cela, dans la mesure où il peut en résulter un effet d'éviction des investissements privés. Cette éviction est notamment due au fait que les investissements publics, et donc l'endettement public, conduisent à un accroissement des taux d'intérêt débiteurs et à la réduction de l'accès au crédit privé. Ainsi, l'impact total de l'investissement public sur la pauvreté sera ambigu. D'où l'intérêt de se focaliser sur la question, la plus

évidente, à savoir la mesure dans laquelle le secteur privé contribue à la réduction de la pauvreté.

Enfin, certaines études ont investigué la relation entre les investissements privés et la pauvreté, mais se sont limitées aux effets des investissements directs étrangers (IDE) (voir, par exemple, Okpe et al. 2009). Toutefois, les IDE, bien qu'importants pour la croissance économique ne sont vraisemblablement pas directement favorables aux pauvres dans les pays en développement. En effet, la plupart des investissements étrangers et des firmes multinationales ont besoin de main-d'œuvre hautement qualifiée (ingénieurs, cadres, etc.), mais ces emplois ne sont pas accessibles par les pauvres. Au contraire, les investisseurs privés domestiques, même s'ils ont besoin de main-d'œuvre hautement qualifiée, sont beaucoup plus enclins à fournir des emplois relativement moins qualifiés. En plus, les profits des investissements étrangers sont généralement rapatriés dans leur pays d'origine et ne contribuent donc pas significativement à l'épargne nationale.

En somme, le développement du secteur privé par la création et le développement des PME et l'augmentation des investissements privés en Afrique subsaharienne est un facteur favorable à l'augmentation de l'emploi, la croissance économique des pays et la réduction de la pauvreté.

Dans la section suivante, nous ferons l'analyse du développement des PME en Afrique subsaharienne. Ensuite, nous mettrons l'accent de façon généralisée sur les contraintes et les réformes des PME observées durant ces dernières décennies en ASS.

2.2 Importance et développement du secteur privé en ASS : Emphase sur le climat des affaires

Les pays de l'ASS présentent pour la plupart une certaine similitude quant aux contraintes auxquelles fait face leur secteur privé. En effet, le secteur privé dans ces pays est souvent caractérisé par un secteur informel important. Le sous-emploi, la faiblesse des institutions, les propriétés des terres non définies, la non-

intervention de l'État, et l'inaccessibilité au commerce international sont des facteurs qui favorisent le développement du secteur informel (Azmat F. et al 1999). Différentes définitions ont été proposées pour le secteur informel. Le Small Business Council le définit comme « tous les commerces de biens et de services non enregistrés de façon formelle et ne s'acquittant pas du fardeau fiscal » (Small Business Council 2004, p.8). La 15^{ème} Conférence internationale des Statisticiens du Travail (CIST) tenue en 1993 quant à elle définit le secteur informel comme « un ensemble d'unités de production qui constitue un élément, au sein du Système de Comptabilité Nationale (SCN), du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles ».

Plusieurs facteurs caractérisent le secteur informel, entre autres la taille de l'entreprise (moins de 10 employés), l'informalité légale (non suivi des règles du travail et des taxes), et le capital limité (capital physique et humain par employé très bas) (De Soto, 1989). Selon *Facilité de faire des affaires (Doing Business 2012)* de la Banque Mondiale¹⁰, 64,9 % des entreprises de l'Afrique subsaharienne sont en concurrence avec les entreprises informelles. Dans certains pays, les firmes enregistrées formellement sont plus nombreuses que dans d'autres pays. La Zambie par exemple a 96,2 % de ses firmes qui sont formelles contre seulement 66,4 % au Ghana. La réalité dans ces pays, combinée à tous ces facteurs contraignants font que beaucoup d'entrepreneurs africains n'ont d'autre choix que de se tourner vers le secteur informel, surtout dans les milieux ruraux où le chômage est plus présent.

Le climat des affaires joue aussi un rôle important dans les contraintes auxquelles font face les PME en ASS. En effet, la plupart des pays africains font face à la corruption et à la mauvaise gouvernance (Kaufmann et al. 2003). Les conditions socioéconomiques ont toujours été insuffisantes. Par exemple, en Afrique subsaharienne en 2012, il faut en moyenne 34 jours et 67,3 % de son revenu annuel pour ouvrir son entreprise. Par contre, on note des disparités évidentes à l'intérieur des pays africains. Au Nigeria par exemple, il faut 34 jours pour ouvrir

¹⁰ Banque mondiale. *Doing Business 2012 : Entreprendre dans un monde plus transparent*, Washington, D.C; 2011

son entreprise et 60,4 % du revenu annuel. Par contre en Guinée Bissau, cela prend seulement 9 jours et 42,2 % du revenu (Doing Business 2012).

Par ailleurs, une autre contrainte des PME en Afrique est le déficit d'accès au financement qui contraint leur émergence et leur développement ultérieur. L'autofinancement, les associations informelles, les organismes de microfinances, les tontines sont leurs principales sources de financements. Cependant, ces mécanismes sont peu fiables, imprévisibles et souvent limités dans le contrôle du risque en raison de leur concentration régionale ou sectorielle. Quant aux institutions financières, la plupart jugent les PME trop risquées à cause du manque d'informations sur leurs capacités de remboursement et de la faiblesse de leurs garanties. Plus précisément, les garanties dans les pays d'Afrique sont souvent les parcelles de terre que la population possède. Toutefois, l'acquisition des titres de propriété de ces parcelles de terre est un processus souvent difficile à cause de la faiblesse des institutions présentes dans ces pays (Épargne Sans Frontière (ESF), 2009).

Ensuite, la fiscalité demeure un sérieux problème en Afrique subsaharienne. Plus de la moitié des entreprises considèrent le taux d'imposition comme un blocage à leur développement¹¹.

Enfin, le marché du travail, la faiblesse des infrastructures, l'insuffisance d'éducation de la population font que les consommateurs ont peu d'informations sur le marché et ne sont pas en connaissance de leurs droits fondamentaux (Darley et Johnson 1993). Ainsi ils sont sujets à des prix élevés, à l'inexistence des services après-vente et souvent au manque d'informations sur leur produit.

En bref, les facteurs précités sont autant de contraintes qui entravent le développement des PME africaines. Les gouvernements des pays africains avec l'aide des agences multilatérales entreprennent depuis un certain nombre d'années des réformes pour le développement de ces entreprises.

En effet, selon toujours le classement de la *Facilité de faire des affaires* (Doing Business 2012), au cours des douze derniers mois, un nombre record de pays

¹¹ Voir www.entreprise-survey.org

africains ont adopté des mesures visant à encourager plus d'entrepreneurs locaux à entrer dans l'économie formelle. À travers le continent, 15 pays ont simplifié les procédures qui régissent la création de nouvelles entreprises; 23 ont facilité l'accès au crédit et 7 ont simplifié le paiement des impôts. Ainsi, L'île Maurice se classe au 23^{ème} rang parmi les pays où la pratique des affaires est la plus aisée en Afrique, suivi de l'Afrique du Sud (35^{ème}), du Rwanda (45^{ème}), du Botswana (54^{ème}) et du Ghana (63^{ème}). Les réformes avaient pour but de faciliter l'accès au crédit et d'adopter des bonnes pratiques mondiales pour se rapprocher le plus possible des meilleures standards du monde.

Cependant, la pauvreté et des divergences énormes existent encore dans la plupart des pays africains. En effet, 21 des 30 pays qui se retrouvent en bas de l'échelle dans le classement sont en Afrique. Parmi ces pays, 11 n'ont adopté aucune réforme et 9 ont empiré leur situation. Beaucoup reste donc à faire quant au développement du secteur privé en Afrique subsaharienne pour une amélioration du climat des affaires. Nous analyserons plus précisément ces divergences à travers nos deux choix, le Togo et le Ghana dans le chapitre 3.

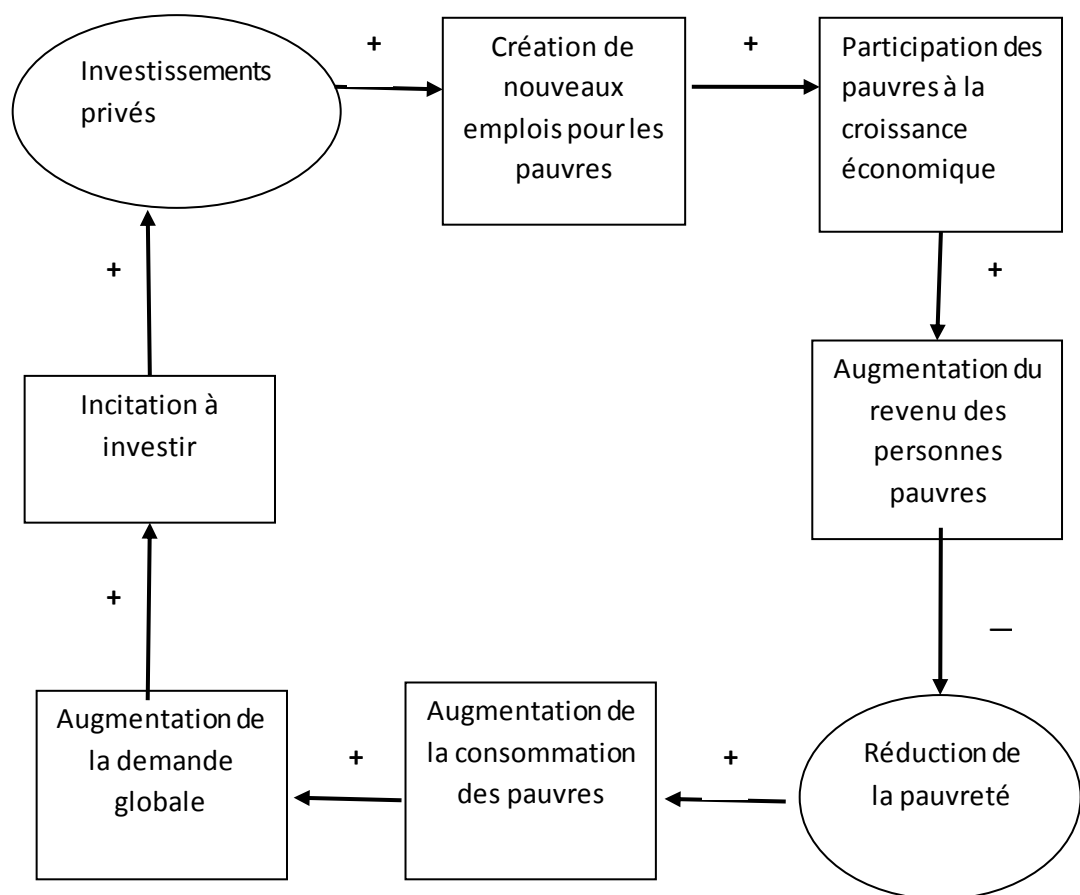
2.3 Sommaire

Dans cette revue de littérature, nous avons constaté que les auteurs sont unanimes quant à une croissance économique, un développement financier et une réduction de la pauvreté grâce au développement du secteur privé. Nous avons aussi remarqué que les études empiriques ayant évalué les implications de l'évolution du secteur privé pour la réduction de la pauvreté ont mis l'accent sur l'accès au financement et non sur l'investissement privé.

Nous avons également constaté que les pays de l'ASS présentent une hétérogénéité importante quant au climat de leur secteur privé. Certains d'entre eux sont développés et bénéficient d'un climat des affaires favorable à l'épanouissement de leur secteur privé tandis que d'autres présentent de nombreux problèmes quant à leur climat des affaires.

La figure 2 illustre les principaux concepts présentés. On peut constater en particulier l'existence d'un cercle vertueux entre les investissements privés et la réduction de la pauvreté. En effet, les investissements privés effectués dans l'économie par le biais des entreprises créées, entraînent la création de nouveaux emplois pour les pauvres ce qui fait augmenter leurs revenus et diminuer de ce fait la pauvreté. Ainsi, la population ayant plus de ressources consomme davantage, entraînant ainsi une augmentation de la demande globale des biens et services. Cette nouvelle demande crée une incitation à produire plus et fera augmenter à nouveau les investissements privés.

Figure 2 : Cercle vertueux entre les investissements privés et la réduction de la pauvreté



Source : Schéma de l'auteur

Il faut souligner que cet effet d'entraînement ne se fait pas automatiquement surtout pour les pays de l'ASS. Il faut un environnement propice aux investissements qui permettront aux entreprises d'éliminer plus facilement les

contraintes auxquelles elles feront face, et surtout des mécanismes et des institutions solides pour coordonner leurs activités. Le rôle de l'État reste donc primordial.

Dans les chapitres suivants, nous examinerons l'hétérogénéité observée en ASS pour les cas du Togo et du Ghana et nous analyserons empiriquement le rôle du développement du secteur privé dans la réduction de la pauvreté en mettant l'accent sur l'augmentation des investissements privés.

Chapitre 3 : Les cas du Togo et du Ghana

Dans ce chapitre, nous examinons les cas du Togo et du Ghana. Nous présentons les profils économiques et nous étudierons le secteur privé des deux pays. Nous analyserons également les stratégies de politiques adoptées par les gouvernements. Finalement, nous présenterons les réformes mises en place dans les deux pays et les contraintes au développement au secteur privé.

3.1 Profil économique, politique et social du Ghana et du Togo

3.1.1 Ghana

Contexte économique



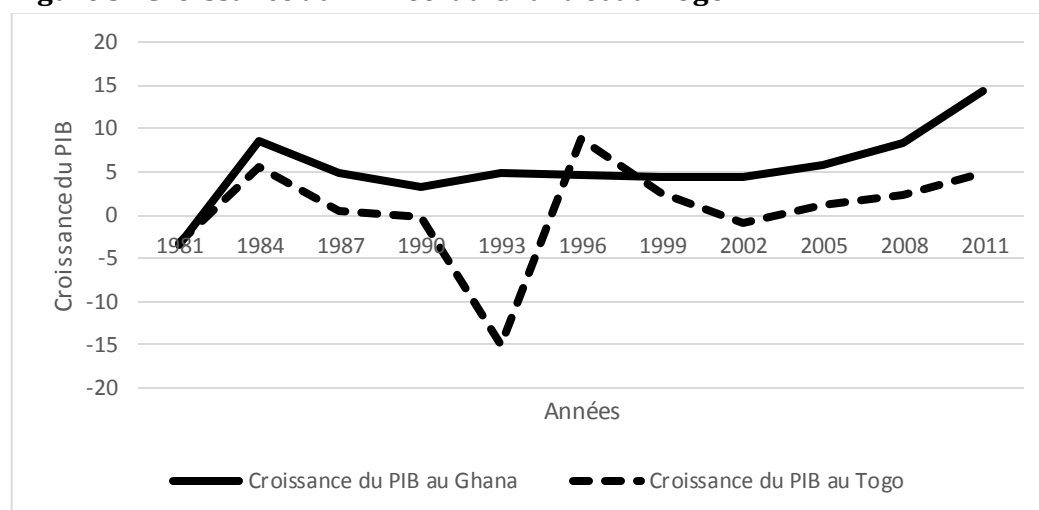
Le Ghana est un pays de l'Afrique de l'Ouest situé sur la côte du golfe de Guinée, entre le Togo à l'est, la Côte d'Ivoire à l'ouest et le Burkina Faso au nord. Le pays a une superficie de 238 535 km² et une population de 24,97 millions (WDI, 2011). Sa capitale est Accra et puisqu'il a été colonisé par la Grande-Bretagne, sa langue officielle est l'anglais. La religion est très présente au

Ghana. En effet, 70 % des Ghanéens sont chrétiens, 16 % musulmans et 9 % suivent les religions traditionnelles. Ceci permet au pays d'être uni et d'éviter les tensions entre les différents groupes religieux. Le Ghana est la deuxième grande économie de l'Afrique de l'Ouest, après le Nigéria et la 12^{ème} en Afrique. Le sous-sol ghanéen regorge des matières premières minières non négligeables pour l'économie du pays (or, diamant...) et de pétrole découvert récemment dans des

quantités commerciales. Cependant, l'économie ghanéenne repose essentiellement sur l'agriculture qui représente 35 % du PIB et 60 % de l'emploi, avec notamment la culture du cacao, dont le Ghana est le second producteur mondial après la Côte d'Ivoire (African Development Bank, 2012).

La figure de la croissance du PIB du Ghana (voir figure 5) montre une tendance positive depuis 1984. En effet, dès son indépendance en 1957, le Ghana a mis l'accent sur des réformes axées sur l'éducation, la santé, l'électricité pour améliorer l'investissement public. Le pays a connu une croissance annuelle en moyenne de 3,4 % depuis 1984. En 2011, le Ghana a enregistré une croissance de 14,4 % jamais connue auparavant dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Figure 5 : Croissance du PIB réel au Ghana et au Togo



Source : World Development Indicator

Contexte politique

Politiquement, le Ghana est beaucoup plus stable que la plupart des pays de la sous-région. Depuis son indépendance et l'adoption de sa constitution en 1992 basée sur les principes de la démocratie participative, l'état ghanéen a connu la stabilité favorisée par l'alternance politique. Il faut dire aussi qu'aucune ethnie n'est suffisamment puissante pour monopoliser le pouvoir ce qui fait que le gouvernement est obligé d'inclure tous les groupes dans ses décisions afin d'assurer la transparence démocratique. John Dramani Mahama est le président

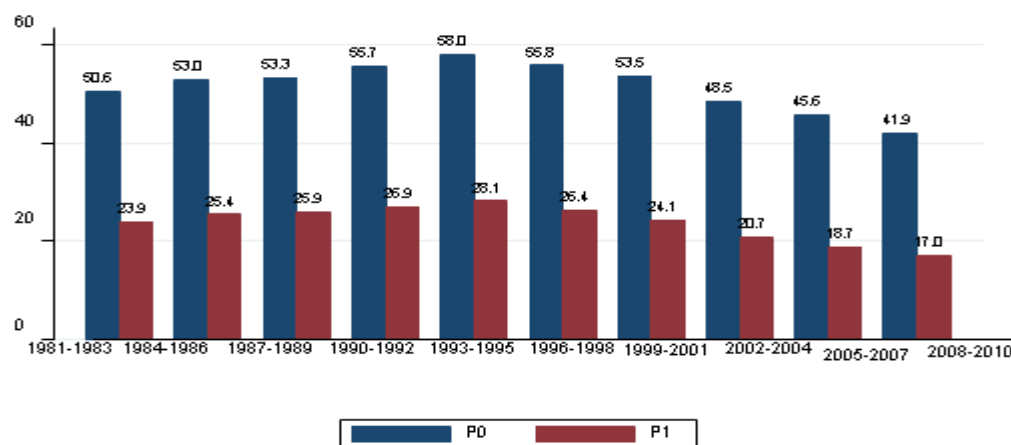
ghanéen à ce jour, élu démocratiquement en 2012 après la mort de l'ancien président John Atta Mills. Tous ces points sont synonymes d'un environnement fiable et sécurisé du point de vue économique, ce qui attire la convoitise des investisseurs et par conséquent le développement de son secteur privé (Confédération Suisse, 2012).

Évolution de la pauvreté

Selon Statistique Ghana, le taux de chômage au Ghana est estimé à 3 % en 2010. Toutefois, seulement 8,5 % de la population ont un emploi formel. Le reste de la population active travaille dans le secteur informel. Parmi ceux qui ont un emploi informel, 14 % sont des jeunes. Ils travaillent comme employé de maison ou apprenti et sont soit payés de façon minime ou soit ne sont pas payés du tout (African Development Bank, 2012).

Concernant les taux de pauvreté, on peut remarquer l'existence d'une grande variabilité temporelle dans les niveaux de pauvreté pour l'incidence de la pauvreté ainsi que la profondeur de la pauvreté dans l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne (Figure 6).

Figure 6 : Évolution de P0 (l'incidence de la pauvreté) et de HP1 (la profondeur de la pauvreté) dans le temps (1981-2010) pour les pays de ASS

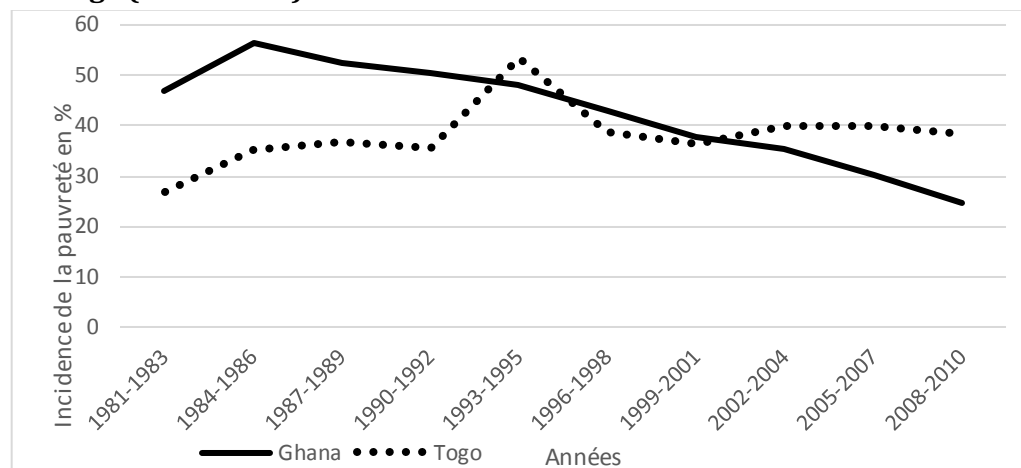


Source: Povcalnet database, World Bank

Plus particulièrement, l'évolution des taux de pauvretés (l'incidence de la pauvreté et la profondeur de la pauvreté) du Ghana et du Togo permettent de noter

des différences de développement de ces deux pays (voir figure 7 et figure 8). En effet entre 1984 et 2010, l'incidence de la pauvreté (voir figure 7) a diminué d'au moins 20 % au Ghana, passant de 47,03 % à 24,64 %, résultat de la mise en place des mesures gouvernementales dans le but de l'éradication de la pauvreté et d'une croissance économique positive du pays.

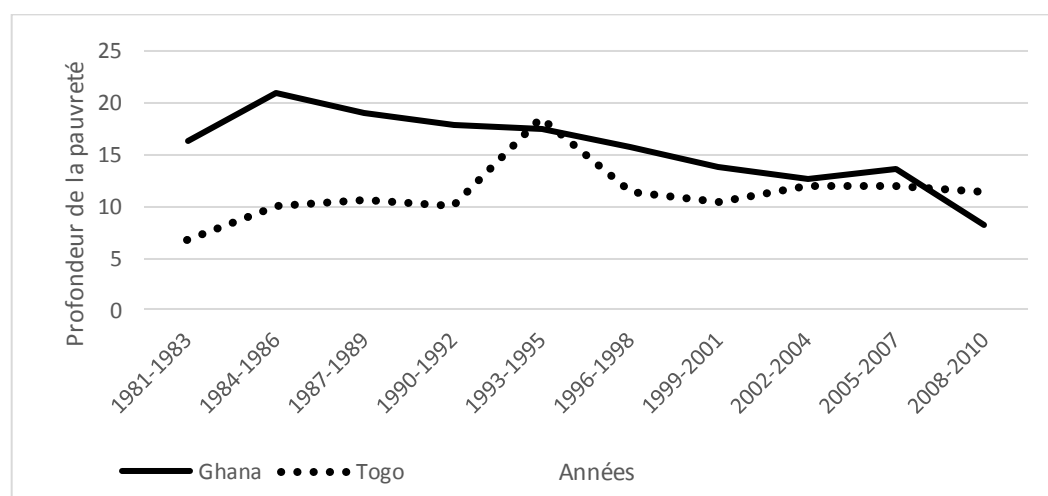
Figure 7 : Évolution comparée de l'incidence de la pauvreté (en %) au Ghana et au Togo (1981-2010)



Source : Banque Mondiale, Povocalnet

Le graphique de la profondeur de la pauvreté (voir figure 8) présente une évolution similaire que celui de l'incidence de la pauvreté.

Figure 8 : Évolution comparée de la profondeur de la pauvreté au Ghana et au Togo (1981-2010)



Source : Banque Mondiale, Povocalnet

3.1.2 Togo

Contexte économique



Le Togo est un pays d'Afrique de l'Ouest, avec une superficie de 56.785 km², le Togo s'étire du nord au sud respectivement entre le Burkina Faso et l'Océan Atlantique et de l'ouest à l'est respectivement entre le Ghana et le Bénin. Ayant pour capitale économique et politique Lomé, le Togo, ancienne colonie allemande puis française, est l'un des pays les moins peuplés de la sous-région avec une population d'environ 6,2 millions

d'habitants. Avec le français comme langue officielle et nationale, son économie repose essentiellement sur l'activité agricole, qui représente environ 40 % du PIB et occupe 70 % à 80 % de la population active répartie dans des exploitations de petite taille (WDI, 2011).

La structure économique du Togo est fortement dépendante de la production des cultures vivrières, particulièrement sensibles aux variations climatiques et est exposée à un environnement commercial et économique volatil. Il s'agit du café, du cacao et du coton. Le secteur secondaire représente 23 % du PIB togolais et est dominé par les industries extractives et par les industries agroalimentaires. En effet, le Togo est le 5^{ème} producteur mondial du phosphate, ressource vitale pour le pays. Outre les secteurs de l'énergie du bâtiment et des travaux publics, la production industrielle du Togo repose sur le textile, la production du ciment, la chimie et la transformation du bois. Quant au secteur tertiaire, il contribue à 36 % du PIB et est essentiellement composé des petites activités commerciales, le plus souvent exercées hors du cadre formel. La côte atlantique togolaise abrite le seul port en eau profonde de la sous-région, qui est toujours en perpétuelle évolution et modernisation. Plus de 80 % des échanges commerciaux du pays y transitent. Au vu des revenus importants que le Port Autonome de Lomé (PAL) génère, celui-ci constitue un maillon important pour l'économie togolaise, d'autant plus qu'il sert

également de port de transit pour les pays enclavés comme le Burkina Faso, le Niger et le Mali (African Development Bank, 2009).

Par opposition au Ghana, le Togo avait enregistré dans les années 1960 et 1970 un développement accéléré, caractérisé par une croissance moyenne annuelle de 7 %, puis connu un ralentissement de cette performance à partir des années 1980 à cause des chocs pétroliers et de la crise de dette (voir figure 5). Les années 1990 sont caractérisées par des crises socio-politiques qui ont entraîné une instabilité politique, une chute du PIB et la baisse des investissements. Le Togo a enregistré son plus bas niveau de croissance en 1993 en raison de -15,1 %.

Contexte politique

Sur le plan politique, l'histoire du Togo a été touchée par des événements qui ont affecté son développement économique. En effet, au début des années 1990, le pays a connu successivement deux coups d'État, des crises sociales et des élections électorales controversées qui ont affecté son développement économique et contribué à l'augmentation de la pauvreté. Cette situation a été exacerbée par une réduction massive de l'aide étrangère, laissant le pays avec une dépense publique très élevée en comparaison des ressources budgétaires. Ceci entraînant une hausse de la dette publique, un secteur bancaire fragile et une baisse des investissements dans le secteur social. La croissance économique n'avait crû en moyenne que de 1,1 % jusqu'en 2005 (voir figure 5). La structure macroéconomique s'était ainsi fragilisée. Par conséquent, le Togo qui a été longtemps touché par une période d'instabilité politique caractérisée par un taux de corruption élevé et le retrait de l'aide internationale, jusqu'au milieu des années 2000, n'a pas pu bénéficier d'un taux de croissance élevé (Lundstrom and Garrido, 2010).

Évolution de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté a augmenté de 26,84 % à 38,5 % durant la période de 1981 et 2010 au Togo. Cette augmentation du taux de pauvreté au Togo est

essentiellement due à deux facteurs : d'abord la crise socio-politiques dans les années 90 mentionnée plus haut (voir figure 5) et ensuite la crise économique mondiale depuis 2005 qui a entraîné une augmentation des prix des produits alimentaires exacerbée par la stagnation du PIB réel par habitant en 2008. Relativement à l'augmentation des prix, la population pauvre a largement diminué sa consommation. Les zones les plus affectées au Togo concernent la région des Savanes, la région Centrale, la région de la Kara et la région Maritime, avec un indice de pauvreté respectivement de 90,5 %, 77,7 %, 75 % et 69,4 %.

Dans la section suivante, nous analyserons le secteur privé au Ghana et au Togo.

3.2 Secteur privé au Ghana et au Togo

Dans cette section, nous présentons dans un premier temps, les contextes de développement des secteurs privés au Ghana et au Togo et ensuite, nous examinons la situation actuelle des secteurs privés dans les deux pays.

3.2.1 Ghana

Contexte de développement du secteur privé

Le Ghana avait une économie stable et prospère après son indépendance en 1957. Kwame Nkrumah président du Ghana de 1951 à 1966 avait mis en place des mesures axées sur le protectionnisme c'est-à-dire des capitaux tirés de la production domestique et des substitutions à l'importation des entreprises de l'État. Toutefois, les projets trop ambitieux du président, pour le pays, entraînèrent une augmentation élevée des dépenses et une explosion de la dette gouvernementale. À la suite de ce chaos économique, le Ghana a connu 20 ans d'instabilité sociopolitique causée par des coups militaires des partis opposants. En effet, en 1981, Jerry John (JJ) Rawlings grâce à un coup militaire, prend le pouvoir et forme le Provisional National Defence Council (PNDC) transférer plus tard au National Democratic Defence (NDC). Entre 1980 et 1990, dans les efforts de créer un cadre favorable au développement économique, le président du Ghana

JJ Rawlings et le gouvernement NDC ont adopté et mises en œuvre plusieurs réformes. Ces réformes étaient axées sur la diminution des dépenses gouvernementales, la privatisation des entreprises de l'État, la diminution des taxes corporelles et la stimulation du dynamisme du secteur privé. En effet, durant cette période, des mesures pour privatiser et rendre plus efficace les entreprises publiques ont été au centre des actions du Gouvernement. Après l'adoption en 1992 de la constitution participative et l'arrivée du président, John Kufuor en 2000, le nouveau gouvernement New Patriotic Party (NPP) a continué dans cette lignée en créant le ministère du secteur privé et en déclarant l'existence d'un prochain « Golden Age of Business » pour le Ghana. Le secteur privé ghanéen a été reconnu comme le moteur pour atteindre un niveau de croissance économique du pays et a pris son envol depuis cette période. En effet, le gouvernement NPP, entendait développer, promouvoir et rendre compétitif le secteur privé en libéralisant le commerce, l'industrie et l'investissement. Ainsi, en 2001, le gouvernement NPP a initialisé le President's Special Initiative (PSI) un programme visant à identifier et a développé les opportunités de commerce dans le pays. Il s'agissait d'encourager les investissements dont le Ghana avait l'avantage comparatif dans la région telle que le sel, les textiles, etc. Durant cette période, le gouvernement a aussi mis l'accent sur le développement et la promotion des petites entreprises en s'appuyant sur la formation des entrepreneurs et la disponibilité des crédits afin de soutenir la création d'emplois. Par ailleurs, en 2003, le gouvernement a introduit un programme de mentorat des entrepreneurs qui consiste à sélectionner les plus compétitifs et à les financer et une rencontre chaque 6 mois avec les représentants des associations et des membres des entreprises (GIAC) pour discuter des réformes à entreprendre dans l'économie du pays. En 2004, le programme Public Private Partnership PPP a été mis en place pour intégrer le secteur public et le secteur privé. À l'égard de la croissance des investissements privés enregistré après cette période et jusqu'à aujourd'hui, le Golden Age of Business a été un succès pour le gouvernement NPP. En effet, de nombreux progrès ont été faits dans le secteur privé. Par exemple, les contraintes de financements de crédits de long terme ont été éliminées par les partenariats que le gouvernement a signé avec les organisations multilatérales et bilatérales pour l'accord des crédits aux entreprises ce qui a

permis la création de 767 nouveaux commerces. De plus, des fonds importants pour créer des entreprises sont accordés aux entrepreneurs dans le cadre du programme « Growing the Young Entrepreneur » (Arthur P. 2006, STAR report 2011).

Analyse institutionnelle, financière, juridique et judiciaire

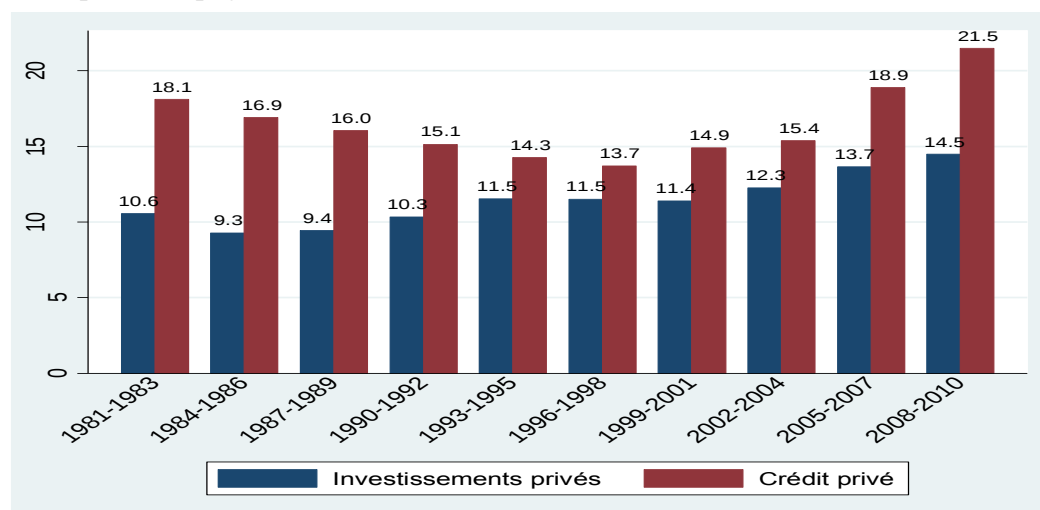
De nos jours, le secteur privé est très développé au Ghana. Il comprend 80.000 entreprises et 220.000 partenaires enregistrés dont 90 % sont essentiellement des micros, petites et moyennes entreprises employant moins de 20 personnes. C'est le principal générateur d'emplois du pays (il emploie 90 % de la main-d'œuvre ghanéenne) et contribue à 22 % du PIB et 40 % du revenu national brut RNB (African Development Bank, 2010).

Au Ghana, le système financier est dominé par les banques étrangères. Les 26 banques commerciales dont 13 sont des filiales étrangères qui détiennent 75 % des actifs, les fonds de retraite 12 % et le secteur d'assurance 4 % du total des actifs financiers. Nombreuses sont les institutions qui encouragent le secteur privé du Ghana, dont Ghana Investment Promotion Centre (GISP), Ghana National Petroleum Corporation (GNPC), la zone franche, la Chambre Nationale de Commerce et d'Industrie du Ghana (GNCCI), des associations professionnelles pour n'en citer que quelques-unes (Fonds Monétaire Internationale [FMI], 2011). Pour attirer les investisseurs, le Ghana met à la disposition des investisseurs, des incitations fiscales telles que la réduction des taxes des zones franches, des exonérations fiscales, des allocations de capitaux et des exonérations de droits de douane (FMI, 2011).

Évolution des indicateurs du secteur privé

Lorsqu'on analyse l'évolution des investissements privés en pourcentage du PIB, on constate une grande variation de ceux-ci dans l'Afrique subsaharienne (figure 9) plus particulièrement, au Ghana comme au Togo (figure 10).

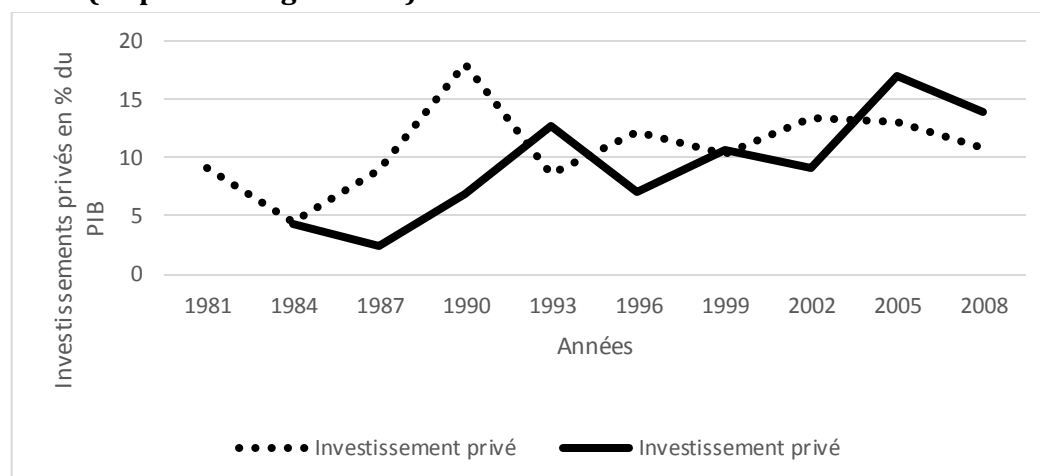
Figure 9 : Évolution des investissements privés et du crédit privé de 1981 à 2010 pour les pays de l'ASS



Source : Povcalnet database, World Bank

Le taux d'investissement du Ghana, entre 1984 et 1993, a augmenté d'au moins 12 %. Il a ensuite varié entre 8 % et 12 % entre 1993 et 2002 et a de nouveau augmenté de 8 % de 2002 à 2005. Après 2005, on remarque une légère diminution due à la crise économique. Cependant, globalement, l'investissement privé a augmenté au Ghana et est passé de 5 % à 18 % entre 1984 et 2005, dépassant celui du Togo et démontrant ainsi un développement du secteur privé ghanéen.

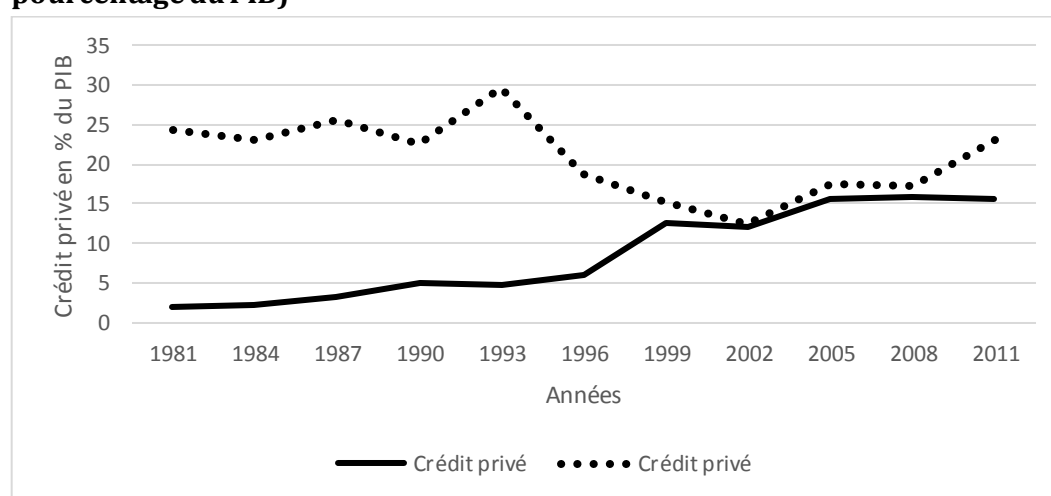
Figure 10 : Évolution de l'investissement privé au Togo et au Ghana : 1981-2011 (en pourcentage du PIB)



Source: World Development Indicators (WDI).

Concernant l'évolution du crédit privé (figure 11), le graphique suggère que le Ghana accorde moins de crédit privé à son secteur privé que le Togo même si le crédit privé a beaucoup augmenté au Ghana. Ceci est assez compréhensible quand on remarque que le financement des entreprises est un plus grand problème au Ghana. Toutefois, le crédit privé a quand même évolué au Ghana, passant de 2 % en 1981 à 16 % récemment. Même si cette évolution est modeste, elle dénote un début de développement financier au Ghana.

Figure 11 : Évolution du crédit privé au Togo et au Ghana : 1981-2011 (en pourcentage du PIB)



Source: World Development Indicators (WDI)

Réformes du climat des affaires

Le gouvernement ghanéen est très actif dans l'amélioration du climat des affaires. Le Ghana a été classé deux fois parmi les 10 premiers pays à entreprendre des réformes globales pour l'amélioration de son secteur privé. Sa notation globale de Doing Business de la Banque mondiale s'est améliorée, passant du 106^{ème} rang en 2006 au 64^{ème} en 2013. Ainsi, depuis 2005, 15 réformes au total dont 3 en matière de créations d'entreprises, 3 en transfert de propriété, 2 en obtention de prêts, 2 en paiements des impôts, 2 en commerce frontalier et 1 en exécution des contrats ont été adoptées dans le pays. On remarque plus précisément, la réduction du temps et du coût requis pour enregistrer de façon formelle une entreprise, la simplification de la procédure douanière visant à accélérer le dédouanement des marchandises et

l'introduction d'un tribunal dans la capitale en 2008 pour la résolution des conflits commerciaux¹².

Les réformes faites au Ghana sont traduites par l'amélioration dans le classement de *la facilité à faire des affaires* établi par la Banque Mondiale. Ainsi, lorsqu'on compare ce dernier (voir tableau 1), on observe que le Ghana se classe toujours à un rang supérieur au Togo pour tous les indicateurs à part celui de l'octroi des permis de construction pour lequel le Ghana se classe au 162^{ème} rang contre 137^{ème} au Togo et celui du règlement de l'insolvabilité qui mesure la facilité à s'en sortir en cas de faillite de l'entreprise (Ghana 114^{ème} et Togo 96^{ème}). Pour l'indicateur global, le Ghana est au 64^{ème} rang parmi 185 pays du monde comparé au 82^{ème} rang en 2006. Le Ghana a largement amélioré sa notation de 18 points durant ces dernières années.

Tableau 1 : Classement du climat des affaires au Togo et au Ghana en 2006 et 2013

Classement par catégorie 2013	Togo			Ghana		
	2006	2013	Δ	2006	2013	Δ
Classement global	149	156	↑ 7	82	64	↓ 18
Création d'entreprises	164			112		
Octroi de permis de construire	137			162		
Raccordement à l'électricité	89			63		
Transfert de propriété	160			45		
Obtention de prêts	129			23		
Protection des investisseurs	150			49		
Païement des impôts	167			89		
Commerce transfrontalier	101			99		
Exécution des contrats	157			48		
Règlement de l'insolvabilité	96			114		

Source : www.doingbusiness.com

En somme, l'économie du Ghana a pu bénéficier d'une épargne et d'un investissement suffisant qui a pu entraîner le développement du secteur privé

¹² Doing Business, Ghana Economy Profile

ghanéen et diminuer le taux de pauvreté. Nous verrons le cas du Togo dans la section suivante.

3.2.2 Togo

Contexte de développement du secteur privé au Togo

Après l'indépendance du Togo en 1960, le pays a connu une croissance soutenue du PIB et une stabilité politique administrée par le premier gouvernement Sylvanus Olympio. En 1967, le président Gnassingbé Eyadema, chef du parti unique a été au pouvoir, après un coup d'État militaire entraînant la mort du président de la République Sylvanus Olympio en 1963. De 1965 à 1973, le pays a connu une prospérité relative avec un taux de croissance en moyenne de 7,2 %. Après cette période, le Togo a dû faire face à un programme d'ajustement structurel qui a conduit à une baisse des dépenses publiques. Durant les années 80, comme les autres pays de l'ASS, le Togo s'est trouvé en proie à une crise de dette, entraînant une contraction de l'activité économique. Ensuite, de 1990 à 1994, les crises socio-politiques ont entraîné une instabilité politique, suivie de la dévaluation en 1997, de la réduction des investissements étrangers en 1997 et du retrait de l'aide publique. Ces crises suivies de la crise financière de 2008 ont affaibli les capacités institutionnelles du pays. Après la mort du président Gnassingbé Eyadema en février 2005, son fils Faure Gnassingbé prit le pouvoir. Ceci suscita de nouveau dans le pays, des crises politiques et la faiblesse des investissements. Les années 1990 jusqu'en 2005 au Togo ont donc été caractérisées par l'effondrement du secteur privé et la détérioration de la situation économique et financière du pays. En effet, les aléas économiques du Togo cité ci-dessus et l'affaiblissement des moyens de l'État au cours de ces dernières années n'ont pas laissé place à un développement du secteur privé ce qui justifie son poids assez faible dans l'économie togolaise. À partir de l'année 2006 et grâce à la stabilisation de la situation politique et à des politiques macroéconomiques prudentes, la situation des finances publiques s'est largement améliorée au Togo. Le pays a pu reprendre sa coopération avec les organisations internationales et bénéficier à nouveau de l'aide internationale. Des réformes faites par le gouvernement affluent pour relancer le secteur privé. Cependant, la plupart de ces

mesures adoptées pour soutenir l'initiative privée n'ont pas été concrétisées en l'absence d'actions réelles pour les traduire dans les faits. Ce secteur reste bloqué par les nombreux problèmes institutionnels, juridiques, judiciaires et autres existants (Susanna et al. 2010, Banque Mondiale 2007).

Analyse institutionnelle, financière, juridique et judiciaire

Le secteur privé du Togo est beaucoup moins développé comparativement au secteur privé du Ghana. Le système financier du Togo concentre 10 banques commerciales et 4 institutions financières non bancaires qui détiennent 62 % des actifs. Les 145 institutions de microfinance détiennent 6 % des actifs, les 10 compagnies d'assurance 3,7 et les institutions d'assurances sociales 23,5. Toutefois, la difficulté d'accès au crédit freine le développement du secteur privé du Togo. En effet, les 10 banques commerciales offrent des crédits directs seulement à court terme et surtout à de grandes entreprises. Par ailleurs, l'environnement social et politique instable et les contraintes internes dont font face ces banques (problème de gestion, bureaucratie élevée, violation des lois bancaires) ne facilitent pas le développement des PME/PMI (CNP, 2009).

Le Togo bénéficie de cinq institutions internes qui soutiennent le secteur privé (la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), le Conseil Consultatif des Métiers (CCM), la Société d'Administration des Zones franches (SAZOF) et le Réseau des Cabinets de Conseil Privés (RCCP). Par contre, sur les huit pays de l'UEMOA, le Togo est l'un des pays à ne pas disposer d'une agence de promotion des investissements et à ne pas faire partie de l'association mondiale des agences de promotion de l'investissement (WAIPA) (Banque Mondiale, 2008). Aussi, le code des investissements institué en octobre 1989 a été suspendu depuis 1996 et un nouveau code n'a pas encore été élaboré ce qui cause un véritable vide juridique (CNP, 2009).

L'environnement judiciaire est caractérisé par un degré de corruption insuffisamment combattu par l'État, ce qui constitue un obstacle pour l'attrait des

investisseurs. En 2013, le Togo se place au 157^{ème} rang sur 181 économies au niveau de la sécurité judiciaire du pays. En effet, le degré de corruption existant au sein de l'environnement judiciaire freine l'intérêt des investisseurs à s'implanter au Togo.

Dans le domaine de la fiscalité, en plus de la taxe professionnelle payée par toute personne exerçant une activité professionnelle non-salariée et qui varie selon le secteur d'activité, et des impôts sur les sociétés allant jusqu'à 37 % pour les industries, le gouvernement togolais applique des taxes professionnelles uniques mises en place pour les petites et moyennes entreprises. Ce haut niveau de taxes explique en partie l'importance du secteur informel et le refus de la plupart des entreprises de se formaliser.

S'agissant du droit foncier, notons que l'inexistence ou l'obsolescence d'un code foncier rend difficile le prélèvement de l'impôt foncier. La nécessité d'élaborer un véritable code foncier moderne et actualisé permettant la sécurité juridique de l'investissement privé et des transactions foncière s'impose dans le pays. Cependant en matière du travail d'énormes efforts ont été faits, notamment à travers l'adoption d'un nouveau code du travail en 2006, afin d'améliorer les conditions de travail et d'emplois. Le Togo a ainsi été classé 155^{ème} sur 181 économies en terme de facilité d'embauche par le rapport Doing Business 2009 de la Banque Mondiale¹³. Il faut noter que le Togo fait partie comme le Ghana de la zone franche régionale, qui en principe offre d'importants avantages fiscaux économiques aux investisseurs (Banque Mondiale, 2008).

Évolution des indicateurs du secteur privé

Le Togo a connu une baisse de ses investissements privés de 5 % entre 1981 et 1984 puis une forte relance jusqu'en 1990, passant les investissements privés dans le pays de 4 % à 18 %. Cette hausse est suivie d'une chute de 10 % de 1990 à 1993. Ce dernier chiffre peut être expliqué par le coup d'État civil qui a eu lieu dans le pays en cette période. Les conditions n'étant pas réunies pour stimuler les

¹³ Banque Mondiale. Doing Business 2009, Country Profile for Togo

investissements, ceux-ci ont diminué d'environ 10 %. Depuis 1993 jusqu'à nos jours, les investissements ont évolué modestement et n'ont plus atteint le niveau de 18 % de 1990 (voir figure 10).

Néanmoins, contrairement au Ghana, le crédit accordé au secteur privé a connu une évolution différente au Togo. En effet, ce dernier était assez important en 1981 en raison de 25 % du PIB. Cependant, une chute d'au moins 18 % a été observée entre 1993 et 2002, laissant le secteur financier du Togo très peu développé. Toutefois, après la stabilité économique du pays, le crédit privé est à la hausse et se situe dans les environs de 23 % du PIB en 2011 (voir figure 11).

Réformes du climat des affaires

Le Togo a connu ces dernières années quelques réformes concernant son secteur privé. Depuis 2005, 6 réformes au total ont été faites dont 2 en matière de création d'entreprises, 1 en obtention de prêts, 2 en paiements des impôts, et 1 en commerce transfrontalier. Plus spécifiquement, le gouvernement togolais a engagé des réformes juridiques et institutionnelles qui se traduisent par la liquidation de plusieurs entreprises non rentables et la privatisation d'un certain nombre de sociétés. Le gouvernement entend poursuivre cette politique surtout dans certaines activités clés (Coton, Phosphates). En outre, le gouvernement a créé un secrétariat d'État chargé du secteur privé transformé plus tard en ministère des PME et de la promotion de la Zone franche. Les structures de la Chambre de Commerce et d'Industrie ont été réformées pour la rendre plus attrayante et une nouvelle association d'investisseurs privés pour promouvoir les intérêts du secteur privé, le Cercle des Dirigeants d'entreprises (CDE) a vu le jour. Le gouvernement a également mis en place la cellule de concertation secteur public/secteur privé. Par ailleurs, le processus d'ouverture d'une entreprise a été réduit à 4 jours; une nouvelle charte pour les PME et PMI a été approuvée en 2009; des accords de partenariats entre l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie des Financements aux PME et des PMI (ANPGF) et les institutions financières ont été signés pour diminuer le taux d'intérêt des prêts des PME et PMI et des formations

sont désormais données aux jeunes qui souhaitent ouvrir leurs propres entreprises¹⁴.

Le Togo se classe au 156^{ème} rang comparé au 149^{ème} rang en 2006 pour l'indicateur global dans le classement de *la facilité à faire des affaires* établi par la Banque Mondiale (voir Tableau 1). De 2006 à 2011, le Togo a régressé de 7 points dans le classement. Cette dernière note témoigne de la très grande difficulté du climat des affaires du Togo. Ceci montre entre autres que les bilans des entreprises sont très rarement disponibles et que lorsqu'ils le sont, leur fiabilité fait défaut. Les institutions y présentent des insuffisances majeures pour les transactions inter-entreprises. En bref, malgré les réformes que le Togo a entreprises ces dernières années, ce pays excelle beaucoup moins que le Ghana en matière de climat des affaires.

L'économie du Togo pâtit de la faiblesse de l'épargne nationale et de l'investissement, d'un endettement excessif et d'un solde extérieur courant déficitaire entraînant ainsi des taux de pauvreté élevés. Le secteur privé du Togo a tardé à se relever du fait de la réticence des investisseurs qui préfèrent opérer dans des environnements stables et sécurisés.

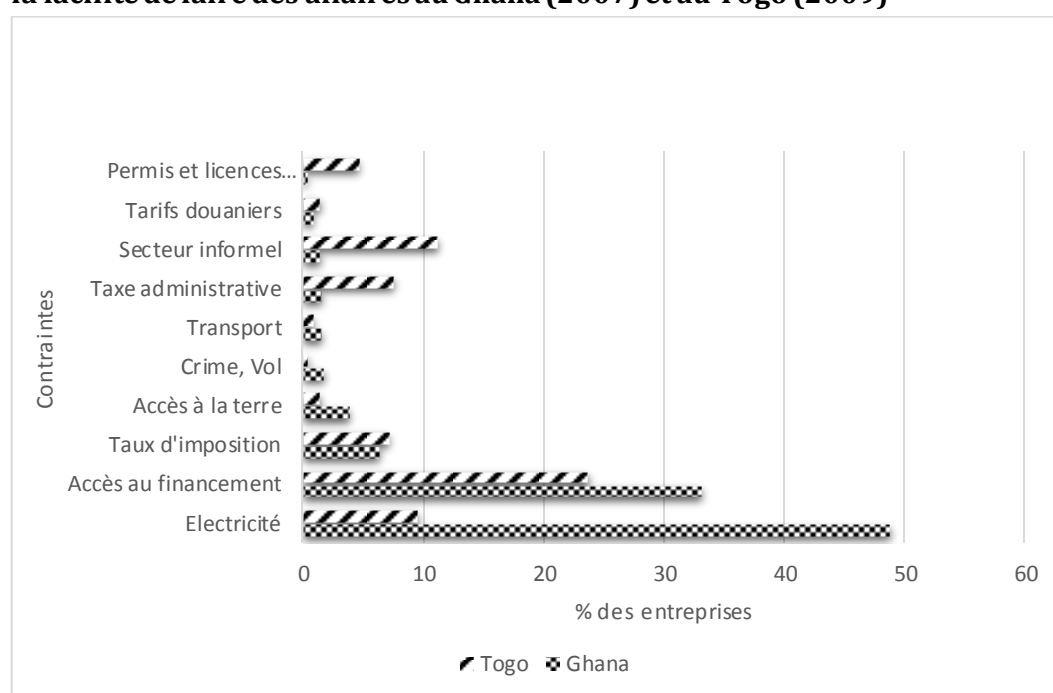
3.3 Contraintes existant aux climats des affaires du Ghana et du Togo

Malgré les réformes entreprises par les gouvernements des deux pays, les secteurs privés du Togo et du Ghana font toujours face à plusieurs obstacles à leur développement. Une analyse récente des 10 premières contraintes, liées à la facilité de faire des affaires dans les deux pays (voir figure 12), dont sont sujets les firmes montre que les entreprises dans ces pays rapportent les mêmes problèmes quant à l'accès au financement, l'accès à l'électricité, le taux d'imposition, les taxes administratives et les tarifs douaniers qui demeurent élevés surtout pour les micros-entreprises de même que les permis et licences

¹⁴ Doing Business, Togo Economy Profile

commerciales qui sont difficiles à obtenir¹⁵. Cependant, le Ghana a un taux de criminalité et de vols très élevé par rapport au Togo. Quant au Togo, son climat des affaires souffre de la corruption et des problèmes d'instabilité politique. En termes de perspectives positives, la signature par le Togo de la Convention des Nations Unies contre la corruption et son adhésion au Mécanisme d'Auto Evaluation par les pairs (MAEP) devraient aider ce pays à lutter davantage contre la corruption et à augmenter les investissements étrangers.

Figure 12 : % des entreprises rapportant les 10 premières contraintes liées à la facilité de faire des affaires au Ghana (2007) et au Togo (2009)



Source : www.enterprisesurvey.com

3.4 Lien entre secteur privé et pauvreté

Le Togo et le Ghana ont connu un développement économique divergent lié entre autres au développement de leur secteur privé. Dans ce chapitre, nous avons dressé un bilan du contexte économique des deux pays et de leur secteur privé. Nous avons pu constater que les politiques adoptées par le Ghana dès le début des années 80 ont joué un rôle prépondérant dans le développement du secteur privé.

¹⁵ L'enquête a été faite à deux années différentes mais les données restent représentatives. Pour le Ghana 4 firmes réparties entre Accra, Kumasi, Tamale, Takoradi ont été interrogées contre 155 firmes au Togo, ces firmes se trouvant toutes à Lomé

De nos jours, le Ghana jouit d'un secteur privé dynamique, en perpétuelle évolution qui participe à la réduction de la pauvreté. Le taux de pauvreté au Ghana en 2012 était de 28 %. Au Togo, l'instabilité politique depuis les années 1990 a entraîné un secteur privé peu développé, dont les actions ne sont pas concrétisées. Le taux de pauvreté au Togo est en hausse depuis 1990 et affectait 67 % de sa population en 2006. De plus, malgré la volonté des gouvernements à mettre en place des réformes, de nombreuses contraintes au climat des affaires existent toujours.

Dans le prochain chapitre, nous utiliserons une approche économétrique afin d'évaluer empiriquement notre hypothèse selon laquelle le développement du secteur privé aide à la lutte contre la pauvreté.

Chapitre 4 : Analyses empiriques

Dans ce chapitre, nous analysons empiriquement le développement du secteur privé dans la réduction de la pauvreté. Nous décrirons le modèle économétrique et les variables que nous utiliserons dans nos estimations ainsi que les sources des données. Ensuite, nous présenterons les méthodes d'estimations et les statistiques descriptives de nos variables.

4.1 Spécification du modèle économétrique

Plusieurs rapports d'institutions internationales de développement ont souligné le rôle central des investissements privés dans la réduction de la pauvreté (voir, par exemple, Rapport sur le développement dans le monde 2005 et 2013). Bien qu'évidente, la question de l'impact des investissements privés sur la pauvreté monétaire n'a pas fait l'objet de beaucoup de travaux empiriques. Toutefois, dans la littérature économique, plusieurs auteurs ont estimé l'impact de l'évolution du secteur financier sur la pauvreté monétaire (Beck et al; Guillaumont et Kpodar, 2011). Nous nous basons sur les modèles économétriques développés par cette littérature, notamment celui de Guillaumont et Kpodar, pour construire une stratégie empirique permettant d'estimer l'impact des investissements privés sur la pauvreté monétaire. Dans leur étude, ils ont estimé l'indicateur de pauvreté en fonction de l'indicateur de développement financier et un ensemble de variables susceptibles d'expliquer la pauvreté. Dans notre cas, l'indicateur de développement financier est remplacé par un indicateur de développement du secteur privé. L'estimation est effectuée à partir de données de panel de 41 pays de l'Afrique subsaharienne pour la période 1981-2010.

L'hypothèse centrale que nous tentons de vérifier est la suivante : le développement du secteur privé a un impact favorable (c.-à-d. négatif) sur le

niveau de pauvreté. Cet impact peut être hétérogène selon les régions et les pays. Cette hétérogénéité peut être expliquée entre autres par les différences de niveaux de dépenses du gouvernement. En effet, les pays dont les gouvernements dépensent relativement plus auront tendance à bénéficier d'un impact relativement moins prononcé des investissements privés sur la pauvreté, en raison notamment de l'effet d'éviction des dépenses publiques. Autrement, nous cherchons à savoir en particulier si les pays qui connaissent un développement du secteur privé important sont ceux qui auront tendance à réduire davantage leur taux de pauvreté.

L'équation de Guillaumont et de Kpodar (2011) peut être réécrite comme équation de base de la manière suivante :

$$P_{it} = \alpha + \beta_1 P_{i(t-1)} + \beta_2 \text{Developpementdusecteurprivé}_{it} + \beta_3 X_{it} + \mu_i + \lambda_t + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

Où :

La variable dépendante P_{it} est l'indicateur de pauvreté du pays «i» observé au temps «t» et $P_{i(t-1)}$ le niveau de pauvreté de la période précédente, encore appelée niveau de pauvreté initial.

Notre indicateur de pauvreté sera mesuré alternativement par l'incidence de la pauvreté (P0) et la profondeur de la pauvreté (P1) définies au Chapitre 2 ci-dessus.

La variable *Developpementdusecteurprivé* est mesurée tout d'abord par l'investissement privé et ensuite le crédit privé en analyse de robustesse. L'investissement privé est notre variable explicative d'intérêt. Elle a été retenue, car un investissement important des ménages et des entreprises dans le secteur privé traduit un secteur privé développé. Par ailleurs, c'est une variable du secteur privé disponible dans le temps, sur une longue période et pour la plupart des pays de l'ASS de notre échantillon. Pour le crédit privé, même si cet indicateur est généralement utilisé comme mesure du développement du système financier, elle capte aussi le développement du secteur privé dans la mesure où une bonne partie des investissements privés sont faits sur emprunts.

X_{it} correspond à un ensemble de variables de contrôle qui permettent de prendre en compte l'effet des autres facteurs, au-delà des indicateurs de développement du secteur privé, qui influencent la pauvreté. Comme variables de contrôle, nous introduisons le *logarithme du PIB réel par tête*; la *croissance démographique*; le *ratio de dépendance démographique*; la *part de la valeur ajoutée (VA) agricole dans le PIB*; l'*indice des libertés civiles*; l'*aide publique au développement (APD)*; et l'*inflation*. Ces variables ont été utilisées dans les études sur le développement financier (Beck et al 2007, Guillaumont et Kpodar 2011) et les études concernant les déterminants de l'investissement privé (Oshikoya 1994, Misati et al 2011).

Comme mentionné plus haut, l'hétérogénéité des résultats peut être expliquée par les différences de niveaux de dépenses du gouvernement. Cependant, la variable de dépenses gouvernementales n'a pas été utilisée, car elle est très fortement corrélée à plusieurs variables explicatives du modèle comme l'*inflation*, le *Log du PIB réel par tête* et l'*aide publique au développement* et entraîne des problèmes de multicolinéarité.

β_1 , β_2 et β_3 sont les paramètres à estimer. β_2 est le coefficient d'intérêt. C'est l'effet marginal du secteur privé sur le niveau de la pauvreté. Nous faisons l'hypothèse que ce coefficient est négatif et statistiquement différent de zéro. Le signe négatif suggère que l'investissement privé devrait réduire la pauvreté. Les effets attendus des différentes variables explicatives sont résumés dans le Tableau 2. Si β_2 est négatif et statistiquement significatif, alors une augmentation d'un point de pourcentage des investissements privés (en pourcentage du PIB) se traduit par une réduction du taux de pauvreté de $\beta_2\%$, toutes choses égales par ailleurs. L'estimation de β_2 permettra d'infirmer ou de confirmer l'hypothèse testée et ainsi de répondre à la question centrale de recherche qui est de savoir si le développement du secteur privé contribue à la réduction de la pauvreté.

La variable $P_{i(t-1)}$ est introduite dans le modèle pour capter un éventuel « effet de convergence » dans les niveaux de pauvreté entre les pays de notre échantillon. Selon l'hypothèse de la convergence, les pays ayant les niveaux de pauvreté les plus faibles auront tendance à rattraper ceux ayant les niveaux de pauvreté les plus élevés. Ceci suggère que le coefficient β_1 est inférieur à 1. ε_{it} est le terme d'erreur idiosyncrasique.

Enfin, comme nous travaillons sur un panel de 41 pays, nous introduisons des effets fixes pays (μ_i) et période (λ_t) qui nous permettent de prendre en compte respectivement l'hétérogénéité individuelle et l'effet des chocs conjoncturels. En effet, concernant les effets fixes pays, il peut exister des caractéristiques spécifiques propres à chaque pays qui sont inobservées, mais qui affectent la pauvreté. Si ces caractéristiques sont corrélées à l'une des variables explicatives du modèle, alors les estimations peuvent être biaisées. Un exemple de spécificités propres à chaque pays pourrait être la culture ou la tradition coutumière. Pour ce qui est des effets fixes période, ils s'expliquent par le fait qu'il peut exister des chocs macroéconomiques qui affectent tous les pays de l'échantillon en même temps. Il peut s'agir par exemple des crises financières et économiques internationales comme c'était le cas en 2007-2008. Par ailleurs, l'introduction des effets fixes nous permet aussi de limiter le problème des variables omises.

Pour tester les spécificités régionales et entre pays, nous modifions notre modèle économétrique de base (Équation 1) de la façon suivante :

$$P_{it} = \alpha + \beta_1 P_{i(t-1)} + \beta_2 IP_{it} + \beta_{pays} IP \times Muette_{pays} + \beta_3 X_{it} + \mu_i + \lambda_t + \varepsilon_{it} \quad (2)$$

Où $Muette_{pays}$ et β_{pays} représentent respectivement les variables de la muette du pays donné et l'effet spécifique de l'investissement privé sur la pauvreté dans ce pays. Dans cette étude, nous nous intéressons à deux pays, à savoir le Togo et le Ghana.

Tableau 2 : Signes/effets attendus des variables explicatives

Variable explicative	Signe/effet attendu	Justification
Niveau de pauvreté initial	Coefficient positif, mais inférieur à 1	Le niveau de pauvreté initial influence positivement le niveau actuel de la pauvreté, mais cet impact décroît avec le niveau de la pauvreté initial.
Investissement privé (variable explicative d'intérêt)	Coefficient négatif	L'investissement privé aura tendance à réduire le pourcentage de personnes pauvres dans la population totale.
Crédit privé (deuxième variable explicative)	Coefficient négatif	Le crédit privé comme l'investissement privé aura tendance à réduire le pourcentage de personnes pauvres.
Log du PIB réel par tête	Coefficient négatif	Le PIB réel par tête qui mesure la valeur ajoutée créée dans le pays est censé favoriser la réduction de la pauvreté.
Croissance démographique	Coefficient négatif ou positif	L'effet de la croissance démographique sur la pauvreté peut aller dans les deux sens. Les pays qui ont une population bien éduquée et en bonne santé auront tendance à avoir un impact réducteur de l'investissement privé sur la pauvreté, contrairement à ceux où l'accès aux services d'éducation et de santé est faible.
Ratio de dépendance démographique	Coefficient positif	La dépendance démographique qui capte le pourcentage de personnes inactives dans la population est censée avoir un effet défavorable (donc coefficient positif) sur la pauvreté.
Part VA agricole dans le PIB	Coefficient négatif	Du fait que les pauvres vivent essentiellement en milieu rural et que l'activité en milieu rural est principalement agricole, une augmentation de la part de la VA agricole dans le PIB devrait permettre de réduire la pauvreté, toutes choses égales par ailleurs.
Indice des libertés civiles	Coefficient négatif	Les libertés civiles (individuelles et collectives) constituent raisonnablement un facteur favorable à la réduction de la pauvreté.
Aide publique au développement	Coefficient négatif	L'APD, qui est destinée à financer les projets de développement (notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé), est susceptible de réduire la pauvreté.
Inflation	Coefficient positif	L'inflation, qui diminue le pouvoir d'achat, fausse les anticipations des agents et réduit la valeur des actifs, pénalise relativement plus les pauvres parce que les actifs de ces derniers ne sont pas indexés sur l'inflation.

4.2 Méthode d'estimation

Compte tenu du fait que nous travaillons sur des données de panel, nous faisons face à au moins deux types de problèmes économétriques : le problème de l'hétérogénéité non observée et celui de l'endogénéité. Comme indiqué plus haut, l'hétérogénéité non observée peut biaiser les résultats si elle est liée aux variables explicatives du modèle et n'est pas prise en compte. En effet, ces effets fixes se retrouvent systématiquement dans le terme d'erreur de sorte que l'hypothèse d'orthogonalité des variables explicatives se trouve violée. Quant à l'endogénéité, elle est aussi une manifestation de la violation de l'hypothèse d'orthogonalité qui peut avoir trois autres sources en dehors de l'hétérogénéité inobservée : (i) la double causalité, qui peut être la plus importante; (ii) l'omission de variables explicatives pertinentes; et (iii) les erreurs de mesure sur les variables explicatives (Beck et al, 2007).

Notre stratégie empirique consiste à résoudre ces deux problèmes qui peuvent biaiser les résultats. Le 1^{er} problème est résolu à travers l'utilisation d'un modèle à effets spécifiques. Ces effets spécifiques peuvent être fixes ou aléatoires. Le modèle à effets aléatoires (MEA) permet de prendre en compte l'hétérogénéité inobservée en supposant que les effets fixes ne sont pas corrélés aux variables explicatives. Par contre, le modèle à effets fixes (MEF) considère que les effets fixes sont corrélés aux variables explicatives en corrigeant ce problème. Nous utilisons un test de spécification de Hausman pour choisir entre le MEF et le MEA. Nous retenons le MEF si la *p-value* attachée au test de Hausman est inférieure à 10 % et dans le cas contraire, nous gardons le MEA (Guillaumont et Kpodar, 2011).

Cependant, même si la prise en compte de l'hétérogénéité inobservée permet de corriger l'endogénéité provenant des variables omises fixes dans le temps et corrélées avec les variables explicatives, elle ne permet pas de gérer l'endogénéité provenant des 3 autres sources évoquées dans le cas de la double causalité. Pour traiter ce problème d'endogénéité, nous utilisons la Méthode des Moments Généralisés en panel dynamique en système (GMM Système). Cette méthode permet d'utiliser les valeurs retardées des variables comme instruments. En plus,

le GMM Système permet non seulement de prendre en compte l'hétérogénéité inobservée, mais aussi de corriger l'endogénéité provenant de la double causalité, des variables omises et des erreurs de mesures. Une alternative serait la méthode des Doubles Moindres Carrés (DMC), mais contrairement aux DMC, le GMM Système permet de corriger l'endogénéité de toutes les variables explicatives endogènes (Beck et al, 2007).

Nous utilisons les tests de Arellano et Bond, AR (2), pour tester l'hypothèse d'absence d'autocorrélation d'ordre 2. En effet, le terme d'erreur du modèle dynamique est autocorrélé d'ordre 1, par construction, mais ne doit pas l'être à l'ordre 2. Nous ne pouvons pas rejeter l'hypothèse d'absence d'autocorrélation d'ordre 2 du terme d'erreur quand la *p-value* attachée à la statistique de test AR (2) de Arellano et Bond est supérieure à 10 % (Guillaumont et Kpodar, 2011).

En outre, nous utilisons le test de sur-identification de Hansen pour tester la validité des variables instrumentales utilisées dans l'estimation de GMM. Ce test est préféré à celui de Sargan parce qu'il est robuste à la présence d'hétéroscédasticité. On ne peut pas rejeter l'hypothèse de validité des instruments utilisés quand la *p-value* attachée au test de Hansen est supérieure à 10 % (Guillaumont et Kpodar, 2011)

4.3 Sources des données et statistiques descriptives

Notre échantillon est composé de 41 pays de l'ASS observés sur la période 1981-2010. Les données sont calculées en moyennes sur 10 sous-périodes de 3 ans, du fait que les données sur la pauvreté ne sont disponibles que sur une fréquence triennale. Ces sous-périodes sont 1981-1983, 1984-1986, 1987-1989, 1990-1992, 1993-1995, 1996-1998, 1999-2001, 2002-2004, 2005-2007, 2008-2010. Les données proviennent de la base de données de la Banque mondiale (World Development Indicators, et Povcalnet pour les données des variables expliquées). L'annexe 1 résume la définition, la source et la notation des données utilisées et l'annexe 2 en annexe énonce la liste des pays utilisés dans la présente étude.

Les statistiques descriptives des variables utilisées dans notre étude sont présentées dans le Tableau 3. Le calcul en moyennes de sous-périodes à cause de la fréquence triennale des données de la pauvreté a l'avantage de permettre un lissage des fluctuations conjoncturelles, et donc de résoudre les problèmes de stationnarité sur des panels ayant une grande dimension temporelle. Globalement, il ressort de ce Tableau qu'il existe une grande hétérogénéité entre pays dans les niveaux de pauvreté ainsi que dans les niveaux d'investissements privés.

Tableau 3 : Statistiques descriptives des variables

Variable	Obs.	Moyenne	Écart-type	Minimum	Maximum
Incidence de la pauvreté	403	51,54	22,94	0,32	98,16
Profondeur de la pauvreté	403	23,67	14,95	0,09	72,52
Investissements privés	350	11,45	7,17	0	51,91
Crédit privé	386	16,45	18,28	0	152,60
PIB réel par tête	396	821,97	1297,40	66,44	8058,91
Croissance démographique	410	0,026	0,010	-0,047	0,076
Ratio de DD	410	46.403	22,122	9,391	91,836
Part de la VAA dans le PIB	326	15,260	15,436	7,441	36,628
Indice des libertés civiles	376	0,155	0,497	0,594	0,643
APD	403	0.144	0.250	0.007	1.155
Inflation	353	56.84	493,49	7.66e-03	8767,31

Concernant la pauvreté, l'incidence de la pauvreté, qui mesure le pourcentage des personnes pauvres dans la population, enregistre une moyenne échantillonnale de 51,54. Ainsi, 51,54 % de la population de l'ASS étaient pauvres, donc vivaient en dessous du seuil de 1,25 \$ US/jour, sur la période 1981-2010. Ceci révèle un niveau important de pauvreté dans cette région. Dans notre échantillon, le niveau minimum de l'incidence de la pauvreté a été de 0,32 % alors que son niveau maximum a été de 98,16 %. L'écart-type qui mesure la déviation moyenne par rapport à la moyenne est de 22,94. Ces 3 dernières statistiques indiquent clairement qu'il y a une forte hétérogénéité des niveaux de pauvreté entre les pays de notre échantillon c'est-à-dire que certains pays comme le Kenya et la Zambie

ont des taux de pauvreté très élevés tandis que d'autres ont des taux bas dans cette même région.

Cette hétérogénéité est aussi observée dans les niveaux de profondeur de la pauvreté. À titre de rappel, la profondeur de la pauvreté est une mesure de l'ampleur avec laquelle le revenu des individus tombe en dessous de la ligne de pauvreté, en proportion de cette ligne de pauvreté. Contrairement à l'incidence de la pauvreté (P0), l'indicateur P1 représente, compte tenu de sa construction, le coût minimal associé à l'élimination de la pauvreté, pourvu que les transferts soient parfaitement ciblés. Dans notre échantillon, le niveau moyen de la profondeur de la pauvreté a été de 23,67 % sur la période 1981-2010, avec un écart-type de 14,95 % par rapport à la moyenne. La profondeur de la pauvreté la plus faible a été de 0,09 % alors que sa valeur la plus élevée a été de 72,52 %. Cette description de nos deux indicateurs de la pauvreté monétaire indique que le problème de pauvreté se pose de façon cruciale dans les pays de l'ASS. Dans cette région de l'Afrique, l'incidence et la profondeur de la pauvreté enregistrent les niveaux les plus élevés par rapport aux autres régions du monde.

Concernant l'investissement privé, en moyenne le secteur privé des pays de notre échantillon a investi 11,45 % du PIB en formation brute de capital fixe. Ceci indique un niveau relativement faible des investissements privés dans les pays de l'ASS. Ce niveau faible se comprend en prenant en compte l'importance de la pauvreté dans la sous-région. Il est clair que la population n'est pas apte à investir si elle souffre de la pauvreté. L'écart-type de 7,17 de cette variable indique qu'il y a une grande variabilité dans les niveaux d'investissements privés entre les pays de l'ASS. Ce qui est confirmé par le fait que le niveau minimum des investissements privés a été de 0 alors que son niveau maximum a été de 51,91. Quant au crédit privé, son niveau moyen est de seulement 16,45. Ce faible chiffre indique que le crédit privé n'est pas assez accessible aux populations de la sous-région même si beaucoup de réformes ont été menées dans ce sens. Pour cette variable aussi, on relève une assez grande variabilité entre les pays de notre échantillon. En effet, l'écart-type du crédit privé est de 18,28 alors que les niveaux minimum et maximum sont respectivement de 0 et 152,60.

Par ailleurs, les statistiques descriptives de nos variables de contrôle indiquent aussi des faits stylisés similaires. Sur la période 1981-2010, les pays de l'échantillon ont enregistré un niveau moyen de PIB réel par tête de 821,97, avec des niveaux minimum et maximum de 66,44 et de 8058,91, respectivement. L'inflation, l'indice des libertés civiles, l'aide au développement et la valeur ajoutée agricole enregistraient des niveaux moyens de 56,84; 0,155; 0,144; et 15,260 respectivement. La valeur ajoutée agricole ayant un niveau moyen élevé dénote la part importante du secteur agricole dans l'économie subsaharienne. En moyenne, 46 % des individus de notre échantillon sont inactifs et constituent donc une charge supplémentaire pour l'État. La moyenne de la croissance démographique est de seulement 2,6 %, et pourrait expliquer la faiblesse des indicateurs du développement humain (par exemple en santé, éducation et eau potable) de la région.

Dans une seconde étape, nous allons nous intéresser aux corrélations statistiques entre les indicateurs de pauvreté et de développement du secteur privé. Ceci peut nous donner une première indication de la relation entre le développement du secteur privé et de la pauvreté. Le Tableau 4 reporte la matrice de corrélation des indicateurs retenus pour ces deux variables, avec les p-values entre parenthèses indiquant la significativité de chaque coefficient de corrélation.

Tableau 4 : Matrice de corrélation sur les principales variables

Variable	P0	P1	Investissements privés	Crédit privé
P0 : Incidence de la pauvreté	—			
P1 : Profondeur de la pauvreté	0,94 (0,00)	—		
Investissements privés	-0,69 (0,00)	-0,51 (0,00)	—	
Crédit privé	-0,37 (0,00)	-0,34 (0,00)	0,28 (0,00)	—

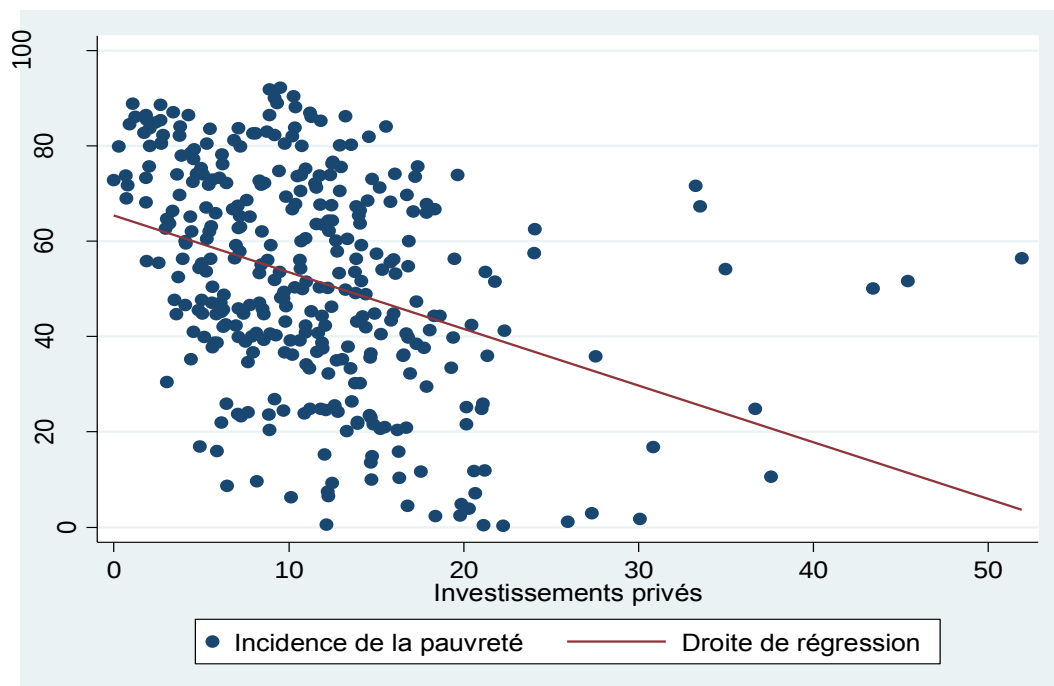
Comme attendu, les coefficients de corrélation dans le Tableau 4 montrent que globalement, il existe une forte corrélation négative entre les indicateurs du développement du secteur privé et ceux de la pauvreté. Tous ces coefficients de corrélation sont statistiquement significatifs au seuil de 1 %. Les coefficients de

corrélation entre les investissements privés et les indicateurs de la pauvreté sont de -0,69 et -0,51, respectivement pour P0 et P1. Le crédit privé est aussi significativement corrélé avec P0 et P1 avec des coefficients relativement plus faibles que ceux des investissements privés (-0,37 et -0,34, respectivement pour P0 et P1).

Par ailleurs, il existe des corrélations positives significatives entre d'une part, les indicateurs de développement du secteur privé et d'autre part, entre ceux de la pauvreté. En effet, le coefficient de corrélation entre l'incidence et la profondeur de la pauvreté est de 0,94. Similairement, le coefficient de corrélation entre les investissements privés et le crédit privé est de 0,28.

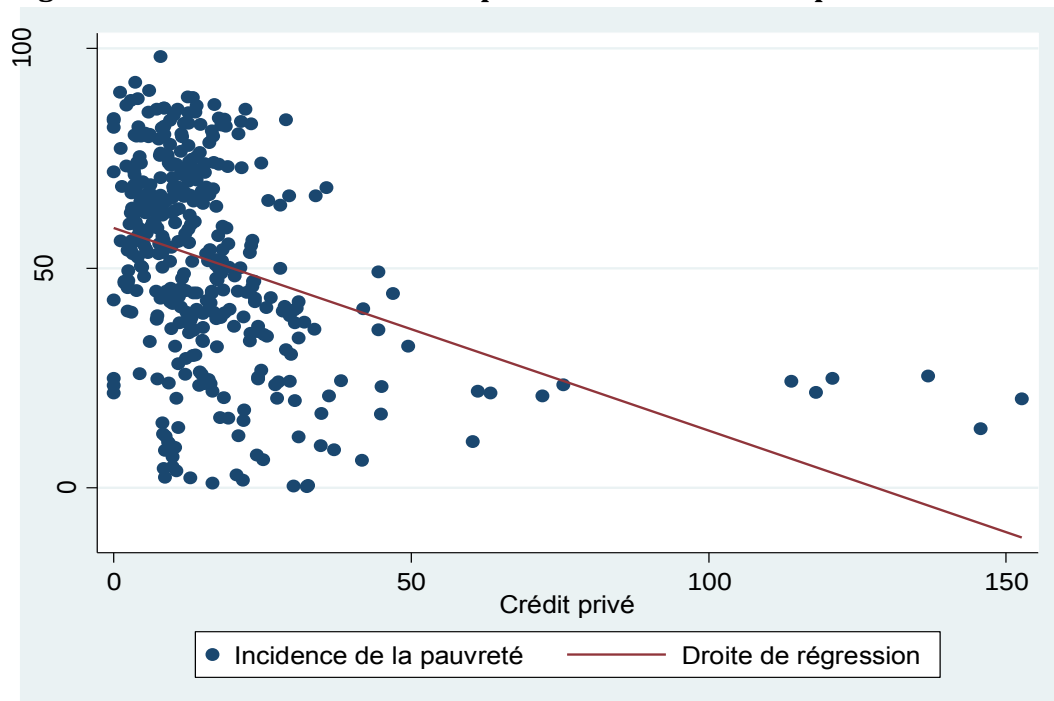
Ces corrélations correspondent aux représentations graphiques montrant la relation entre l'indicateur du développement du secteur privé et ceux de la pauvreté (Figure 13, 14, 15, 16). En effet, les pentes des droites de régression sont négatives ce qui implique que les investissements privés sont liés négativement à l'incidence de la pauvreté et à la profondeur de la pauvreté (figures 13 et 15). Similairement, les figures 14 et 16 ont des pentes négatives, ce qui montre que le crédit privé est corrélé négativement avec l'incidence de la pauvreté et la profondeur de la pauvreté.

Figure 13 : Relation entre les investissements privés et l'incidence de la pauvreté



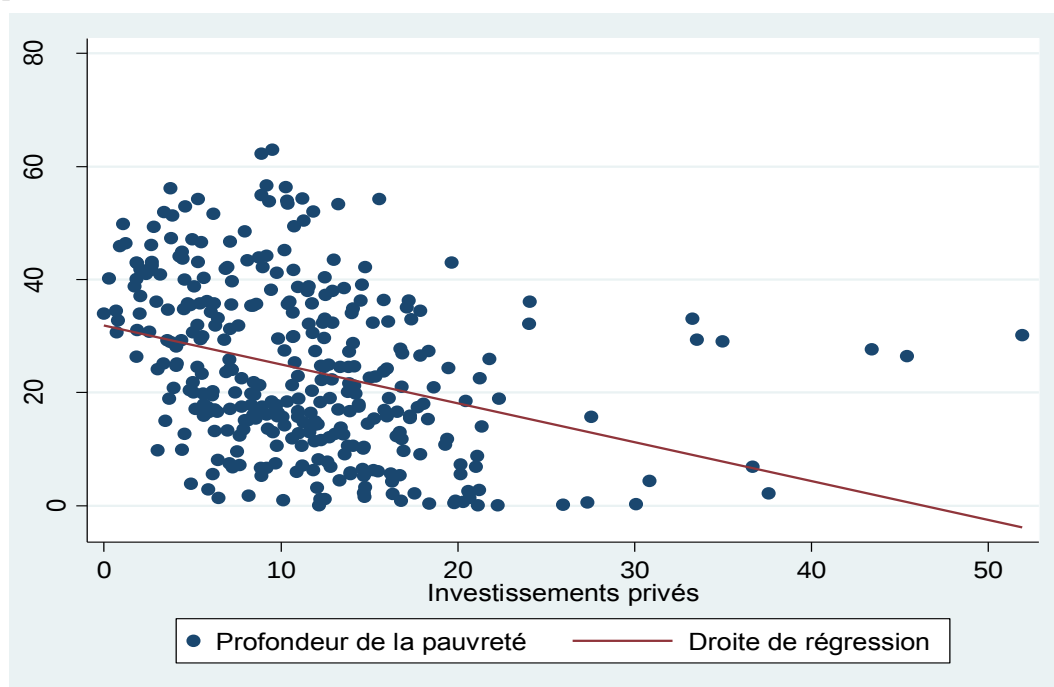
Source : Calculs de l'auteur

Figure 14 : Relation entre le crédit privé et l'incidence de la pauvreté



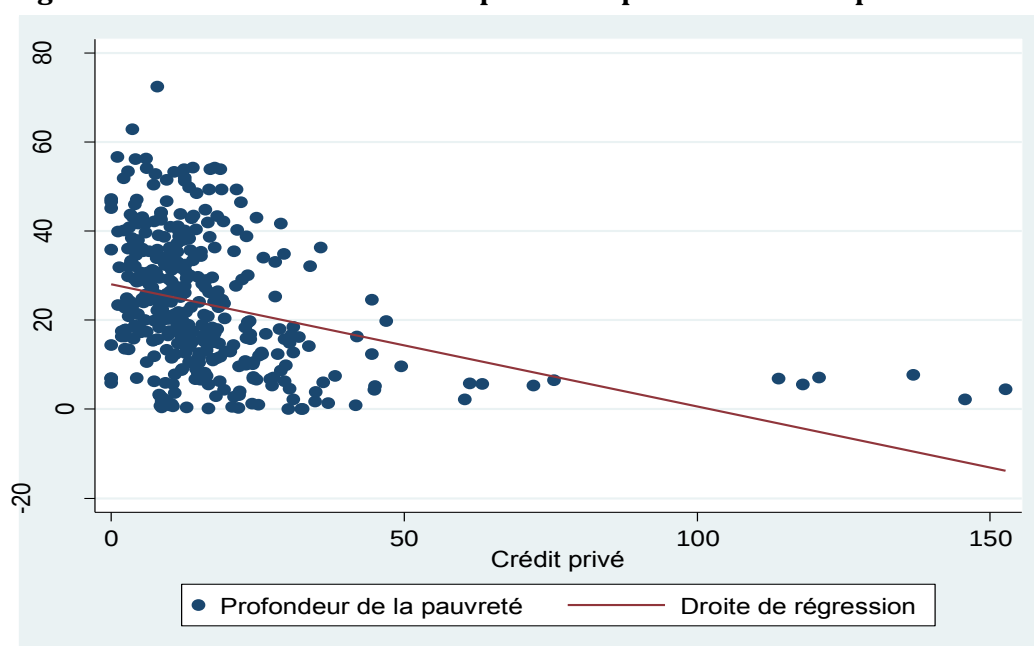
Source : Calculs de l'auteur

Figure 15 : Relation entre les investissements privés et la profondeur de la pauvreté



Source : Calculs de l'auteur

Figure 16 : Relation entre le crédit privé et la profondeur de la pauvreté



Source : Calculs de l'auteur

Dans l'ensemble, le développement du secteur privé peut avoir un impact négatif sur le niveau de pauvreté dans les pays de l'ASS. Autrement dit, le développement du secteur privé peut être favorable à la réduction de la pauvreté.

Cependant, les analyses faites ci-dessus ne présentent que des analyses de corrélation. Dans le prochain chapitre, nous testerons nos hypothèses à l'aide des modèles économétriques mentionnés.

Chapitre 5 : Résultats et discussions

Dans ce chapitre, nous présentons nos résultats économétriques. Dans un premier temps, nous présentons les résultats obtenus en utilisant l'incidence de la pauvreté comme indicateur de la pauvreté. Dans un second temps, nous utilisons la profondeur de la pauvreté comme indicateur de la pauvreté.

5.1 L'incidence de la pauvreté comme indicateur de la pauvreté

Les résultats des régressions sur l'investissement privé à l'aide de l'équation 1 et 2 sont présentés dans les Tableaux 5 et 6. Le Tableau 5 présente les résultats lorsque l'incidence de la pauvreté est utilisée comme indicateur de la pauvreté. Les colonnes 1 et 3 du Tableau 5 contiennent respectivement les résultats de l'estimation à partir du modèle à effets fixes et du GMM Système pour le modèle de base sans les effets spécifiques des pays et les colonnes 2 et 4 contiennent respectivement les résultats du modèle à effets fixes et du GMM Système pour le modèle avec les effets spécifiques du Togo et du Ghana. On observe que le test de spécification de Hausman, dont la p-value vaut 0 % permet de rejeter l'hypothèse d'indépendance des effets fixes avec les variables explicatives du modèle (colonne 1). Ceci suggère que l'utilisation du modèle à effets fixes est préférable à celle du modèle à effets aléatoires. S'agissant de l'estimateur du GMM Système, les résultats du test de suridentification de Hansen (qui, contrairement au test de Sargan, est robuste à l'hétéroscédasticité) confirment la validité des variables instrumentales utilisées. Par ailleurs, les résultats du test de Arrelano et Bond indiquent que le terme d'erreur de l'équation dynamique est autocorrélé d'ordre 2.

Conformément à la représentation graphique montrant la relation entre l'investissement privé et l'incidence de la pauvreté (figure 13), ces résultats confirment que l'investissement privé est favorable à la réduction de la pauvreté dans les pays de l'Afrique subsaharienne. On remarque que l'investissement privé

affecte l'incidence de la pauvreté de façon très significative. Le coefficient de l'investissement privé est négatif et statistiquement significatif, quel que soit l'estimateur considéré. Ainsi, un accroissement de 1 % de la part de l'investissement privé dans le PIB entraîne une réduction de l'incidence de la pauvreté de l'ordre de 12.6 % et 15.9 % (colonnes 2 et 4), respectivement pour le modèle à effets fixes et l'estimateur du GMM Système, toutes choses égales par ailleurs. Ces résultats sont les mêmes pour le modèle de base et le modèle avec les effets spécifiques des deux pays. Le coefficient obtenu à partir de l'estimateur du GMM Système est relativement plus élevé (0,159) que celui obtenu avec le modèle à effets fixes (0,126). Ceci reflète la correction de l'endogénéité de l'investissement à l'aide de l'estimateur du GMM Système. Cet effet est économiquement significatif.

Par ailleurs, cet impact favorable de l'investissement privé sur la pauvreté cache des hétérogénéités significatives entre pays. De façon concrète, pour expliciter un peu mieux ces résultats, prenons les exemples du Niger et du Lesotho et de nos pays d'intérêt le Ghana et le Togo. Sur la période 1981-2010, le Ghana et le Togo ont connu des taux d'investissement privé de 12,26 % et 9,45 % et de pauvreté de 38,14 % et 42,56 %, respectivement alors que le Lesotho a enregistré le taux d'investissement le plus élevé de l'échantillon (30,03 %). Ces résultats montrent que sur la période 1981-2010, l'incidence de la pauvreté aurait été de 35,31 % et 39,29 % si ces deux pays avaient enregistré le même taux d'investissement que le Lesotho.¹⁶ De la même façon, si l'on prend l'exemple du Niger qui a enregistré le taux d'investissement privé de 4,68 %, le taux le plus faible des pays de l'Afrique de l'Ouest, les résultats impliquent que l'incidence de la pauvreté au Niger aurait été de 25,34 % au lieu de 61,38 % sur la période 1981-2010 si le Niger avait eu le même taux d'investissement privé que le Lesotho.

Nous pouvons mesurer également l'hétérogénéité qui capte les spécificités de l'impact de l'investissement privé sur la pauvreté en introduisant l'interaction entre l'investissement privé et les variables muettes des deux pays de notre étude de cas. Nos variables muettes pour le Ghana et le Togo sont définies de façon à

¹⁶ Ces chiffres sont obtenus en utilisant les résultats préférés (colonne 4) de la façon suivante : **35,315912** = $-0,159 \times (30,03734 - 12,2632) + 38,142$ et **39,290711** = $-0,159 \times (30,03734 - 9,45) + 42,56$ pour le Ghana et le Togo, respectivement.

prendre la valeur 1 pour le pays concerné et 0 sinon. Lorsque nous introduisons ces interactions (colonnes 2 et 4 respectivement pour le MEF et le GMM Système), nous observons que les coefficients sont tous négatifs et statistiquement significatifs, quel que soit l'estimateur utilisé. Ceci indique que l'impact de l'investissement privé sur la pauvreté est relativement plus prononcé au Togo et au Ghana par rapport à l'ensemble des autres pays de l'échantillon. Lorsqu'on compare les résultats entre ces 2 pays, il ressort de cela que l'impact est encore plus prononcé au Ghana qu'au Togo ce qui dénote un développement du secteur privé plus important au Ghana qu'au Togo. L'effet additionnel, qui correspond aux coefficients des termes d'interaction respectifs, est de 9,4 % au Togo et de 14,8 % au Ghana pour le modèle à effets fixes (colonne 2). Pour l'estimateur du GMM Système, l'effet additionnel est de 12 % et 14,9 %, respectivement pour le Togo et le Ghana (colonne 4). Concrètement, un développement du secteur privé au Ghana passant par l'augmentation d'un point de pourcentage de l'investissement privé, réduit le pourcentage des personnes pauvres de 14,8 % pour le MEF et de 14,9 % pour le GMM. Par contre, une promotion du secteur privé au Togo passant par l'augmentation d'un point de pourcentage de l'investissement privé, réduit le pourcentage des personnes pauvres de 9,4 % pour le MEF et de 12 % pour le GMM.

Concernant les variables de contrôle, nous remarquons que les signes de coefficients sont assez intuitifs. La valeur retardée de l'incidence de la pauvreté a un coefficient positif, inférieur à 1 et est statistiquement significative, suggérant la présence d'un effet de convergence de l'incidence de la pauvreté dans l'échantillon. Le coefficient de convergence vaut 0,357 (0,643-1) et 0,323 (0,677-1) (colonne 2 et 4), respectivement pour le modèle à effets fixes et l'estimateur du GMM Système pour le modèle avec spécificité des pays. Les résultats sont presque les mêmes que pour le modèle de base. Tel qu'attendu, le PIB réel par tête a un impact négatif et significatif sur l'incidence de la pauvreté. Ceci confirme l'idée que la croissance économique sur le moyen et long terme permet aux pays de s'enrichir et de faire face aux besoins des populations pauvres. Une augmentation de 1 % du PIB réel par tête est associée à une réduction du pourcentage des pauvres dans la population de 16 % et 17,3 %, respectivement pour le modèle à effets fixes et l'estimateur du GMM Système.

Tableau 5 : Impact de l'investissement privé sur la pauvreté : utilisation de l'incidence de la pauvreté.

Variable dépendante : P0 : Incidence de la pauvreté	MEF		GMM Système	
	(1)	(2)	(3)	(4)
Incidence de la pauvreté (t-1)	0,648*** (0,175)	0,643*** (0,180)	0,676*** (0,187)	0,677*** (0,174)
Investissement Privé	-0,126*** (0,024)	-0,126*** (0,027)	-0,162*** (0,040)	-0,159*** (0,036)
Log du PIB réel par tête	-0,160*** (0,051)	-0,160*** (0,051)	-0,173*** (0,049)	-0,173*** (0,045)
Croissance démographique	0,033 (0,110)	0,033 (0,110)	0,047 (0,091)	0,036 (0,109)
Ratio de dépendance démographique	0,116* (0,067)	0,103* (0,059)	0,105* (0,061)	0,105* (0,060)
Part VA agricole dans le PIB	-0,107** (0,046)	-0,091** (0,039)	-0,103** (0,046)	-0,098** (0,041)
Indice des libertés civiles	-0,188* (0,109)	-0,188* (0,104)	-0,205* (0,118)	-0,197* (0,108)
Aide publique au développement	-0,068 (0,089)	-0,057 (0,100)	-0,052 (0,067)	-0,049 (0,101)
Inflation	0,110 (0,151)	0,116 (0,168)	0,129 (1,160)	0,123 (0,162)
(Investissement Privé)*(Effet spécifique Togo)		-0,094** (0,040)		-0,120*** (0,037)
(Investissement Privé)*(Effet spécifique Ghana)		-0,148*** (0,043)		-0,149*** (0,041)
Constante	2,007*** (0,590)	1,945*** (0,463)	2,101*** (0,552)	2,017*** (0,530)
Nombre d'observations	332	332	332	332
Nombre de pays	39	39	39	39
R2	0,761	0,763	—	—
Test de Hansen (p-value)	—	—	0,199	0,238
Test AR (1) (p-value)	—	—	0,000	0,005
Test AR (2) (p-value)	—	—	0,480	0,481
Test de Hausman (p-value)	0,000	0,000	—	—

Notes : MEF=Modèle à Effets Fixes, Les écarts-types robustes à l'hétéroscédasticité sont entre parenthèses. AR (2) représente de test d'autocorrélation d'ordre 2 de Arrellano et Bond. Le test de Hansen permet de vérifier la validité des instruments utilisés dans l'estimateur GMM. Le Test de Hausman permet de choisir entre le Modèle à effets fixes (MEF) et le modèle à effets aléatoires (MEA). Les effets spécifiques pays sont estimés en introduisant les variables muettes correspondantes dans la régression.*10 %, **5 %, ***1 %

La croissance démographique et le ratio de dépendance démographique ont des coefficients positifs, suggérant qu'ils représentent des facteurs aggravants de la pauvreté, même si le coefficient de la première variable n'est pas statistiquement significatif. En effet, on observe en ASS l'une des régions les plus pauvres au monde, un taux élevé de fertilité surtout dans les milieux ruraux. Les situations des familles dans la région étant déjà précaires, un enfant de plus pour une famille pauvre entraîne un enlèvement de la pauvreté. Ainsi, une croissance de la population de 1 % entraîne une augmentation de la pauvreté de 3 % dans cette région. Quant au ratio de dépendance démographique, un accroissement de 1 %, qui traduit une augmentation des inactifs de la population, est associé à une augmentation de 10,3 % et 10,5 % de l'incidence de la pauvreté, respectivement pour le modèle à effets fixes et l'estimateur GMM.

Par ailleurs, on observe que la part de la production agricole dans le PIB, les libertés civiles et l'aide publique au développement sont des facteurs favorables à la réduction de la pauvreté bien que le coefficient de la dernière variable ne soit pas significatif. Pour l'aide publique au développement, ceci pourrait s'expliquer par la présence de faibles institutions, la corruption et la mauvaise gouvernance présentent dans ces pays. Ces phénomènes peuvent être associés à des détournements de l'aide publique ou qu'elle n'est pas allouée aux populations démunies ne permettant pas la réduction de la pauvreté. Notons qu'une littérature abondante s'est développée faite sur l'inefficacité de l'aide qui n'est plus un phénomène nouveau, surtout pour les pays de l'ASS. On note également qu'une augmentation de 1 % de la VA agricole dans le PIB entraîne une réduction de l'incidence de la pauvreté de 9,1 % et de 9,8 % respectivement pour le modèle à effets fixes et l'estimateur GMM. Quant à l'indice des libertés civiles, son coefficient indique que les pays où l'on observe une plus grande liberté civile tendent à enregistrer des taux de pauvreté relativement faibles de l'ordre de 18,8 % (MEF) à 19,7 % (GMM). Enfin, l'inflation tend à accroître la pauvreté, mais son coefficient n'est pas significativement différent de zéro.

5.2 La profondeur de la pauvreté comme indicateur de pauvreté

Nous utilisons maintenant une seconde variable décrivant le niveau de pauvreté, soit la profondeur de la pauvreté.

Le Tableau 6 présente des résultats. Comme dans le Tableau 5, les colonnes 1 et 3 présentent respectivement les résultats de l'estimation à partir du modèle à effets fixes et du GMM Système pour le modèle de base, et les colonnes 2 et 4, les modèles avec les effets spécifiques pays.

Comme précédemment, le test de Hausman rejette l'hypothèse d'indépendance des effets fixes avec les variables explicatives du modèle (colonne 1 et 2), suggérant que l'utilisation du modèle à effets fixes est préférée à celle du modèle à effets aléatoires. Une fois de plus, pour l'estimateur du GMM Système, les résultats du test de sur-identification de Hansen confirment la validité des variables instrumentales utilisées. En outre, les résultats du test de Arrelano et Bond indiquent que le terme d'erreur de l'équation dynamique est autocorrélé d'ordre 2.

De même que nos résultats précédents, il ressort de ce Tableau que l'investissement privé est un facteur favorable à la baisse de la profondeur de la pauvreté. Les coefficients de -0,183 et -0,191 pour le modèle avec effet spécifique de pays indiquent que l'investissement privé affecte négativement et significativement la profondeur de la pauvreté monétaire. Ce résultat est à peu près le même que pour le modèle de base et est conforme à la figure 15. Cependant, l'ampleur de la réduction est plus prononcée dans le cas de la profondeur de la pauvreté que dans l'incidence de la pauvreté. En effet, une augmentation de 1 % de l'investissement privé (en pourcentage de PIB) est associée à une réduction de la profondeur de la pauvreté de 18,3 % et 19,1 %, respectivement pour le modèle à effets fixes et l'estimateur du GMM Système, respectivement.

Par ailleurs, comme dans le cas de l'incidence de la pauvreté, cet impact de l'investissement privé sur la profondeur de la pauvreté varie significativement selon les pays. Si nous examinons à nouveau les exemples de nos deux pays d'intérêt, les résultats suggèrent que le Ghana et le Togo auraient eu une profondeur de la pauvreté de 7,85 % et 11,30 % au lieu de 11,25 % et 15,23 %, respectivement, s'ils avaient eu le même taux d'investissement privé que le Lesotho.¹⁷ De façon similaire, les résultats indiquent que la profondeur de la pauvreté du Niger aurait été de l'ordre de 18,56 % au lieu de 24,44 % sur la période 1981-2010 si ce pays avait eu la même part de l'investissement privé dans le PIB que le Lesotho.

En ce qui a trait aux pays de notre étude de cas, les résultats suggèrent que le Togo et le Ghana enregistrent un impact de l'investissement privé sur la profondeur de la pauvreté plus prononcé que l'ensemble des autres pays de l'échantillon. Cet effet spécifique additionnel est de 12,6 % et 20,1 %, respectivement pour le Togo et le Ghana, quand on considère les résultats du modèle à effets fixes (colonne 2). Quand on se réfère aux résultats de l'estimateur du GMM Système, cet effet additionnel est de 12,4 % et 20,2 % pour le Togo et le Ghana, respectivement (colonne 4).

Quant aux variables de contrôle, elles présentent des coefficients globalement conformes à nos attentes. Comme précédemment, le coefficient de la profondeur de la pauvreté retardée indique l'évidence d'un effet de convergence entre les pays de l'échantillon. Le coefficient de convergence est de l'ordre de -0,571 (0,429-1) et 0,534 (0,466-1) pour le modèle à effets fixes et l'estimateur GMM, respectivement lorsqu'on prend en compte le modèle avec les spécificités des pays. Le PIB réel par tête, la part de la VA agricole dans le PIB, les libertés civiles, et l'APD sont favorables à la réduction de la profondeur de la pauvreté. Un accroissement du PIB réel par tête de 1 % entraîne une réduction de la profondeur de la pauvreté de 10,1 % et 9,8 %, respectivement pour le modèle à effets fixes et l'estimateur GMM.

¹⁷ Ces chiffres sont obtenus comme précédemment en utilisant les résultats préférés (colonne 4) de la façon suivante : $7,8581393 = -0,191 \times (30,03734 - 12,2632) + 11,253$ et $11,305936 = -0,191 \times (30,03734 - 9,450619) + 15,238$ pour le Ghana et le Togo, respectivement.

Tableau 6 : Impact de l'investissement privé sur la pauvreté : utilisation de la profondeur de la pauvreté

Variable dépendante : P1 : Profondeur de la pauvreté	MEF			GMM Système
	(1)	(2)	(3)	(4)
Profondeur de la pauvreté (t-1)	0,425*** (0,098)	0,429*** (0,104)	0,467*** (0,140)	0,466*** (0,141)
Investissement Privé	-0,189*** (0,057)	-0,183*** (0,055)	-0,201*** (0,055)	-0,191*** (0,052)
Log du PIB réel par tête	-0,100** (0,043)	-0,101** (0,043)	-0,099** (0,041)	-0,098** (0,044)
Croissance démographique	0,114* (0,066)	0,102* (0,058)	0,100* (0,058)	0,101* (0,057)
Ratio de dépendance démographique	0,061* (0,035)	0,044* (0,025)	0,048* (0,027)	0,046* (0,026)
Part VA agricole dans le PIB	-0,045** (0,020)	-0,038** (0,017)	-0,037*** (0,011)	-0,037*** (0,010)
Indice des libertés civiles	-0,167** (0,072)	-0,167** (0,075)	-0,183** (0,079)	-0,180** (0,077)
Aide publique au développement	-0,064* (0,036)	-0,063* (0,036)	-0,059* (0,34)	-0,055* (0,029)
Inflation	0,012 (0,068)	0,009 (0,063)	0,021 (0,083)	0,015 (0,074)
Effet spécifique Togo		-0,126* (0,073)		-0,124* (0,071)
Effet spécifique Ghana		-0,201*** (0,054)		-0,202*** (0,056)
Constante	2,105*** (0,438)	2,084*** (0,420)	2,067*** (0,473)	1,972*** (0,469)
Nombre d'observations	332	332	332	332
Nombre de pays	39	39	39	39
R2	0,799	0,810	—	—
Test de Hansen (p-value)	—	—	0,195	0,251
Test AR (1) (p-value)	—	—	0,008	0,001
Test AR (2) (p-value)	—	—	0,380	0,419
Test de Hausman (p-value)	0,000	0,000	—	—

Notes : MEF=Modèle à Effets Fixes, Les écarts-types robustes à l'hétéroscédasticité sont entre parenthèses. AR (2) représente de test d'autocorrélation d'ordre 2 de Arrellano et Bond. Le test de Hansen permet de vérifier la validité des instruments utilisés dans l'estimateur GMM. Le Test de Hausman permet de choisir entre le Modèle à effets fixes (MEF) et le modèle à effets aléatoires (MEA). Les effets spécifiques pays sont estimés en introduisant les variables muettes correspondantes dans la régression. *10 %, **5 %, ***1 %

L'accroissement d'un point de pourcentage de la part de la VA agricole dans le PIB est associé à une réduction de la profondeur de la pauvreté de 3,7-3,8 %. Le fait d'accroître l'APD (en pourcentage du PIB) de 10 % permet de baisser le coût minimum associé à l'éradication de la pauvreté de 55-63 %. Quant aux libertés civiles, les pays qui en bénéficient connaissent vraisemblablement une réduction relative de la profondeur de la pauvreté de 16,7-18 %, en moyenne.

Par contre, la croissance et la dépendance démographiques, affectent positivement, et donc aggravent, la profondeur de la pauvreté. Un point de pourcentage additionnel de croissance démographique implique un accroissement de la profondeur de la pauvreté de 10,1 à 10,2 %. L'accroissement de 10 % du ratio de dépendance démographique est associé à une augmentation de 44 à 46 % de la profondeur de la pauvreté. Quant à l'inflation, son coefficient est positif, mais pas statistiquement significatif. Les résultats des estimations lorsqu'on utilise la profondeur de la pauvreté ne sont pas très différents pour les deux équations considérées.

Chapitre 6 : Robustesse des résultats

Nous procédons dans ce chapitre à certains tests de robustesse des résultats afin de vérifier les effets sur la pauvreté. En effet, même si l'utilisation des deux méthodes d'estimation (Modèle à effets fixes et estimateur GMM) est une première étape dans l'analyse de la robustesse de nos résultats, elle a besoin d'être complétée par d'autres dimensions de la robustesse. Ainsi, dans ce chapitre nous analysons la robustesse des résultats principaux contenus dans les Tableaux 5 et 6 en remplaçant notre variable explicative d'intérêt (l'investissement privé) par le crédit au secteur privé rapporté au PIB (Beck et al. 2007, Guillaumont et Kpodar. 2011). L'idée sous-jacente est que le crédit au secteur privé est une mesure alternative du développement du secteur privé. Nous faisons l'hypothèse que l'accès au crédit est un préalable à l'investissement privé et par conséquent, le crédit privé peut être un second proxy de l'investissement privé.

6.1 L'incidence de la pauvreté comme mesure de la pauvreté

Les Tableaux 7 et 8 présentent les résultats des estimations des deux équations lorsque l'incidence de la pauvreté et la profondeur de la pauvreté sont utilisées comme indicateurs de la pauvreté en utilisant le crédit au secteur privé comme indicateur du développement du secteur privé.

Similairement à la figure 14, on observe qu'un accroissement de 10 % du crédit privé, en pourcentage du PIB, est associé à une réduction de l'incidence de la pauvreté de 9,4 % et 9,6 %, respectivement pour le modèle à effets fixes et l'estimateur du GMM Système pour l'équation avec spécificité des pays. Ces résultats montrent clairement que nos résultats de base sont robustes à l'utilisation d'un indicateur alternatif du développement du secteur privé. Ceci suggère que les résultats de base (Tableaux 5 et 6) ne sont pas dus au choix de la variable

explicative d'intérêt et que la relation estimée est aussi valable dans d'autres circonstances. Il ressort de cela que le coefficient du crédit privé, en pourcentage du PIB, est négatif et statistiquement significatif, quel que soit l'estimateur utilisé. Ce qui signifie que, comme l'investissement privé, le crédit au secteur privé est un facteur favorable à la réduction de la pauvreté (Tableau 7).

De façon similaire, ces résultats confirment le fait que l'effet de l'investissement privé sur la pauvreté est relativement plus prononcé au Togo et au Ghana. Les coefficients des interactions entre le crédit privé et les variables muettes des pays respectifs sont encore négatifs et statistiquement significatifs. Comme mentionné précédemment, entre les 2 pays, l'effet du crédit privé sur la pauvreté est relativement plus prononcé au Ghana qu'au Togo. Pour le modèle à effets fixes, l'effet additionnel est de 14,6 % pour le Togo et 19,9 % pour le Ghana (colonne 2). Cet effet additionnel est de 15,1 % pour le Togo et de 19,8 % pour le Ghana à l'aide de l'estimateur du GMM Système (colonne 4).

Par ailleurs, l'utilisation d'un indicateur alternatif du développement du secteur privé ne remet pas en cause les résultats sur les variables de contrôle. Une fois de plus, le coefficient positif et statistiquement significatif de la variable dépendante retardée indique qu'il existe un effet de convergence dans les niveaux de pauvreté entre les pays de l'échantillon. Ces résultats sont ceux du modèle avec effet spécifique de pays (colonne 2 et 4). Les coefficients de convergence de -0,312 (0,688-1) et -0,297 (0,703-1) sont globalement semblables en magnitude à ce qui avait été trouvé dans le Tableau 5. Le PIB réel par tête, la part de la VA agricole et les libertés civiles sont des facteurs qui contribuent significativement à la réduction de la pauvreté. L'APD a un coefficient négatif, mais pas statistiquement significatif, indiquant que son allocation et son efficacité devraient être améliorées afin que son impact sur la pauvreté devienne significatif. Parallèlement aux résultats précédents, les facteurs qui aggravent la pauvreté sont la croissance démographique, la dépendance démographique et l'inflation.

Tableau 7 : Impact du crédit au secteur privé sur la pauvreté : utilisation de l'incidence de la pauvreté

Variable dépendante : P0 : Incidence de la pauvreté	MEF			GMM Système
	(1)	(2)	(3)	(4)
Incidence de la pauvreté (t-1)	0,690*** (0,181)	0,688*** (0,179)	0,699*** (0,161)	0,703*** (0,156)
Crédit au Secteur Privé	-0,095*** (0,028)	-0,094*** (0,025)	-0,101*** (0,025)	-0,096*** (0,028)
Log du PIB réel par tête	-0,180*** (0,060)	-0,181*** (0,062)	-0,182*** (0,049)	-0,183*** (0,050)
Croissance démographique	0,119 (0,173)	0,118 (0,173)	0,117 (0,180)	0,117 (0,182)
Ratio de dépendance démographique	0,082* (0,048)	0,082* (0,047)	0,086* (0,050)	0,084* (0,048)
Part VA agricole dans le PIB	-0,105* (0,060)	-0,104* (0,058)	-0,105* (0,061)	-0,107* (0,062)
Indice des libertés civiles	-0,156* (0,090)	-0,154* (0,089)	-0,155* (0,090)	-0,156* (0,089)
Aide publique au développement	-0,010 (0,060)	-0,005 (0,054)	-0,006 (0,059)	-0,006 (0,051)
Inflation	0,065 (0,094)	0,068 (0,110)	0,067 (0,115)	0,066 (0,115)
(Crédit Privé)*(Effet spécifique Togo)		-0,146** (0,063)		-0,151*** (0,043)
(Crédit Privé)*(Effet spécifique Ghana)		-0,199*** (0,062)		-0,198*** (0,055)
Constante	1,106*** (0,294)	1,077*** (0,283)	1,058*** (0,225)	1,059*** (0,221)
Nombre d'observations	332	332	332	332
Nombre de pays	39	39	39	39
R2	0,801	0,804	—	—
Test de Hansen (p-value)	—	—	0,401	0,404
Test AR (1) (p-value)	—	—	0,000	0,000
Test AR (2) (p-value)	—	—	0,405	0,391
Test de Hausman (p-value)	0,000	0,000	—	—

Notes : MEF=Modèle à Effets Fixes, Les écarts-types robustes à l'hétéroscédasticité sont entre parenthèses. AR (2) représente de test d'autocorrélation d'ordre 2 de Arrellano et Bond. Le test de Hansen permet de vérifier la validité des instruments utilisés dans l'estimateur GMM. Le Test de Hausman permet de choisir entre le Modèle à effets fixes (MEF) et le modèle à effets aléatoires (MEA). Les effets spécifiques pays sont estimés en introduisant les variables muettes correspondantes dans la régression. *10 %, **5 %, ***1 %

6.2 La profondeur de la pauvreté comme indicateur de pauvreté

Les résultats obtenus en utilisant la profondeur de la pauvreté comme mesure de la pauvreté sont présentés au Tableau 8. Tel qu'observé dans le cas de l'investissement privé (Tableau 6), le crédit au secteur privé réduit la profondeur de la pauvreté, ce qui est conforme au graphique 16. Ceci suggère que l'accès au crédit est favorable à la réduction de la profondeur de la pauvreté. Un accroissement de 10 % du crédit au secteur privé, en pourcentage du PIB, est associé à une réduction de la profondeur de la pauvreté de 20,6 % et 22,4 %, respectivement pour le modèle à effets fixes et l'estimateur du GMM Système pour l'équation avec spécificité des pays.

Cet impact du crédit au secteur privé sur la pauvreté est hétérogène d'un pays à l'autre. Globalement, l'effet du crédit privé sur la profondeur de la pauvreté est relativement plus prononcé au Togo et au Ghana. Cependant, cet effet est relativement moins prononcé au Togo qu'au Ghana. Les effets spécifiques additionnels sont de l'ordre de 11,6 % et 14,5 % pour le Togo et le Ghana, respectivement, quand on considère les résultats du modèle à effets fixes (colonne 2). Quant aux résultats de l'estimateur GMM, ils indiquent que les effets additionnels sont de 11,2 % et 14,3 % pour le Togo et le Ghana, respectivement (colonne 4).

Nous retrouvons des résultats assez similaires pour les variables de contrôle. Comme dans le Tableau 7, le PIB réel par tête, la part de la VA agricole et les libertés civiles influencent favorablement la pauvreté alors que la croissance et la dépendance démographiques l'aggravent. Par ailleurs, l'APD et l'inflation n'ont pas d'effet statistiquement significatif sur la pauvreté.

Tableau 8 : Impact du crédit au secteur privé sur la pauvreté : utilisation de la profondeur de la pauvreté

Variable dépendante : P1 : Profondeur de la pauvreté	MEF		GMM Système	
	(1)	(2)	(3)	(4)
Profondeur de la pauvreté (t-1)	0,458*** (0,118)	0,459*** (0,111)	0,501*** (0,132)	0,495*** (0,137)
Crédit au Secteur Privé	-0,210*** (0,060)	-0,206*** (0,062)	-0,220*** (0,059)	-0,224*** (0,062)
Log du PIB réel par tête	-0,135*** (0,041)	-0,135*** (0,040)	-0,126*** (0,040)	-0,126*** (0,041)
Croissance démographique	0,097 (0,103)	0,090 (0,098)	0,096* (0,055)	0,090* (0,052)
Ratio de dépendance démographique	0,114* (0,065)	0,112* (0,064)	0,115* (0,067)	0,106* (0,060)
Part VA agricole dans le PIB	-0,107* (0,062)	-0,106* (0,061)	-0,110* (0,064)	-0,109* (0,062)
Indice des libertés civiles	-0,201** (0,091)	-0,201** (0,087)	-0,200** (0,090)	-0,203** (0,088)
Aide publique au développement	-0,102 (0,117)	-0,103 (0,117)	-0,104 (0,116)	-0,104 (0,115)
Inflation	0,013 (0,097)	0,013 (0,101)	0,010 (0,099)	0,014 (0,101)
Effet spécifique Togo		-0,116*** (0,033)		-0,112*** (0,032)
Effet spécifique Ghana		-0,145*** (0,049)		-0,143*** (0,045)
Constante	2,994*** (0,690)	3,001*** (0,697)	2,963*** (0,630)	2,964*** (0,658)
Nombre d'observations	332	332	332	332
Nombre de pays	39	39	39	39
R2	0,800	0,801	—	—
Test de Hansen (p-value)	—	—	0,399	0,405
Test AR (1) (p-value)	—	—	0,000	0,000
Test AR (2) (p-value)	—	—	0,189	0,336
Test de Hausman (p-value)	0,000	0,000	—	—

Notes : MEF=Modèle à Effets Fixes. Les écarts-types robustes à l'hétéroscédasticité sont entre parenthèses. AR (2) représente de test d'autocorrélation d'ordre 2 de Arrellano et Bond. Le test de Hansen permet de vérifier la validité des instruments utilisés dans l'estimateur GMM. Le Test de Hausman permet de choisir entre le Modèle à effets fixes (MEF) et le modèle à effets aléatoires (MEA). Les effets spécifiques pays sont estimés en introduisant les variables muettes correspondantes dans la régression. *10 %, **5 %, ***1 %

Lorsque nous comparons les résultats quand on utilise le crédit privé comme indicateur de développement du secteur privé et ceux des auteurs qui ont analysé le lien entre le développement financier et la pauvreté en utilisant le crédit privé comme indicateur, on constate que ces résultats sont globalement conformes avec ceux observés dans la littérature (par exemple, Beck et al. 2007). Beck et al (2007) ont noté qu'une augmentation de 1 % des crédits privés diminue l'incidence de la pauvreté de 7 %. Dans notre cas nous observons une diminution de 6,9 %. Beck et al ont utilisé un échantillon de 72 pays en développement entre 1960 et 2005 et seulement l'incidence de la pauvreté. Contrairement à eux, dans notre cas nous avons utilisé l'incidence de la pauvreté et la profondeur de la pauvreté comme mesure de pauvreté et un échantillon de 41 pays provenant tous de l'ASS. Bien que leur échantillon soit plus grand et les années d'études soient différentes, notre étude s'accorde avec celui de Beck et al sur le fait que l'augmentation des crédits au secteur privé entraîne la diminution des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté dans la population.

Contrairement à notre étude, Guillaumont et Kpodar (2011) n'ont pas trouvé des résultats significatifs quant à la réduction de la pauvreté grâce à un développement financier. En effet, leur échantillon couvre la période de 1966 à 2000 alors que notre échantillon couvre la période de 1981 à 2011. Leur échantillon ne tient donc pas en compte du développement financier récent fait dans les pays en développement ce qui expliquerait entre autres leurs résultats. Cependant, les auteurs expliquent leurs résultats par le fait que l'accès au crédit est une des grandes contraintes des pays en développement et que l'augmentation des crédits privés accordés ne traduit pas nécessairement une amélioration du bien-être des pauvres.

Cependant, l'impact du crédit au secteur privé sur l'incidence et la profondeur de la pauvreté est relativement moins prononcé pour les pays de notre échantillon (les pays de l'ASS) que dans les autres études qui utilisent un échantillon des pays en développement et les pays développés (par exemple Jalilian et Kirkpatrick). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les pays de l'ASS sont parmi les pays les plus pauvres et connaissent des niveaux de développement financier relativement plus faibles. Cela suggère donc qu'ils n'ont pas encore atteint le seuil de

développement financier permettant de maximiser l'impact de l'accès au financement sur la pauvreté.

Chapitre 7 : Conclusions et Recommandations

Résumé

Notre étude visait à analyser le rôle du secteur privé dans la réduction de la pauvreté dans les pays de l'Afrique subsaharienne (ASS), plus précisément pour les cas du Togo et du Ghana. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons comparé d'une part l'évolution du secteur privé du Togo et du Ghana et analysé d'autre part l'impact du développement du secteur privé sur la pauvreté dans les pays de l'Afrique subsaharienne.

En nous basant sur les études précédentes, entre autres celle d'Agbeibor (2006), Kayanula et Quartey, 2000, Ayyagari et al. (2007), nous avons noté que le secteur privé peut être le moteur principal de la croissance et de la réduction de la pauvreté en Afrique si les politiques adéquates sont mises en œuvre et un environnement adéquat s'y prête. Grâce à l'analyse détaillée de la situation économique de nos deux pays, nous avons constaté que le Ghana bénéficiait d'un environnement, des institutions et aussi des politiques favorables à l'épanouissement de son secteur privé qui auraient contribué à la réduction de la pauvreté tandis que le Togo a encore d'énormes progrès à faire pour atteindre un niveau aussi comparable que celui du Ghana.

Ces constats ont été corroborés par les analyses économétriques faites sur 41 pays de l'ASS entre 1981 et 2010. Les résultats ont démontré un lien négatif entre le développement du secteur privé et la pauvreté. Le développement du secteur privé est donc un facteur réducteur de la pauvreté en ASS. L'utilisation de deux indicateurs du secteur privé dont l'investissement privé et le crédit privé ne changent pas la teneur de nos résultats. Plus particulièrement, notre analyse montre qu'un pays qui s'appuie sur le développement du secteur privé par une

augmentation des investissements ou le développement du secteur financier pourrait voir une diminution de la pauvreté au sein de sa population.

Nous avons aussi constaté que la réduction de la pauvreté est plus prononcée au Ghana qu'au Togo pour un niveau d'investissement privé plus élevé et un crédit important au secteur privé.

Par ailleurs, nous avons trouvé que le PIB réel par tête, la croissance démographique, le ratio de dépendance démographique, les libertés civiles, la part de la variable agricole et l'aide publique au développement sont des variables de contrôle à ne pas négliger dans une étude sur l'ASS puisque ces variables sont autant de facteurs qui ont un effet soit favorable ou soit défavorable à la réduction de la pauvreté. En particulier, nous avons constaté que les pays qui disposent d'institutions permettant une liberté d'expression de la population, et ceux qui bénéficient de l'aide internationale avec un bon système d'allocation de celle-ci auront tendance à réduire plus rapidement leur pauvreté. En outre, les pays qui ont une certaine richesse et dont la production agricole est assez élevée devraient aussi bénéficier de cette réduction de la pauvreté en développant le secteur privé. Par contre, les pays qui ont un fort taux de personnes inactives et une croissance démographique élevée auront plutôt tendance à augmenter le nombre de pauvres dans leur population.

Enfin, un effet de convergence dans la réduction de la pauvreté est mesurable en Afrique subsaharienne.

Recommandations pour le Ghana

Au regard de ces résultats, nous pouvons conclure que le Ghana a réussi à réduire sa pauvreté en investissant de façon importante dans le développement du secteur privé et en mettant en place un climat des affaires favorisant le développement du secteur privé. En continuant dans cette lancée, son taux de pauvreté pourrait encore considérablement diminuer d'ici quelques années. Toutefois, beaucoup d'efforts sont à fournir quant à l'amélioration du climat des affaires comme la

criminalité qui est assez élevée dans le pays, l'octroi de permis de construction et l'essor de la compétitivité du secteur privé. Le Ghana devrait mettre en œuvre des réformes allant dans l'amélioration de ces facteurs pour mettre plus en confiance les investisseurs notamment étrangers.

Recommandations pour le Togo

Le secteur privé au Togo est par contre à un niveau beaucoup moins développé que celui du Ghana. Pour arriver au même stade de développement que son pays voisin, le Togo devrait plus promouvoir son secteur privé et avoir un environnement politique favorable à la réduction de la pauvreté. En effet, le Togo pourrait gagner en augmentant ses investissements privés et en développant son système financier, en s'appuyant sur des exemples encourageants tels que le Ghana. Concrètement, le gouvernement togolais pourrait créer plus d'agences spécialisées dans la promotion de l'investissement privé, mettre en place des institutions favorables à l'amélioration du climat des investissements, soutenir financièrement et continuellement la formation de la population dans la création d'entreprises, amoindrir les barrières liées à la formalité des entreprises et à l'accès au crédit pour le secteur privé et faciliter la liberté d'expression de la population. Beaucoup de réformes sont à faire au Togo pour arriver à un niveau de croissance satisfaisant et le secteur privé n'est pas à négliger dans ce processus.

Recommandations générales.

Même si le secteur privé est un facteur clé de développement, il faut noter qu'une croissance durable à long terme est le concours de plusieurs autres facteurs. En effet, les politiques et interventions appropriées de l'État permettent de planifier et de réglementer les investissements privés. Avant de mettre en place les mesures qui encourageraient les investissements privés, ou l'accès au crédit, les pays de l'ASS gagneraient à mettre en place des institutions publiques qui prônent la bonne gouvernance. Ces institutions assureraient un climat des affaires sain et un cadre global propice à l'investissement et au crédit et, partant, à la réduction de la

pauvreté. En effet, la réduction de la corruption, la libre transparence des activités étatiques, l'amélioration des indicateurs du développement humain, des libertés civiles et de la distribution de l'aide, les réformes des politiques existantes, le développement des infrastructures sociales et économiques sont autant de facteurs que seules les activités gouvernementales permettent d'améliorer. Les gouvernements des pays devraient œuvrer pour l'établissement de ce cadre politique propice au le développement de leurs secteurs privés.

Limites de l'étude et futures recherches.

Les résultats de la présente étude s'ajoutent aux résultats empiriques sur l'hypothèse que lorsque tous les autres facteurs sont réunis, l'investissement privé est un moyen de réduction de la pauvreté. Plus particulièrement, nous avons analysé le cas de deux pays de l'Afrique de l'Ouest, le Togo et le Ghana, ceci constitue un apport aux études antérieures.

Cependant, l'étude présente des limites à ne pas négliger surtout sur les données utilisées. La limite principale est que les variables utilisées sont essentiellement macroéconomiques et donc basées sur des données agrégées. En effet, d'une part, les indicateurs de pauvreté que sont l'incidence de la pauvreté et la profondeur de la pauvreté ne tiennent pas compte du caractère relatif de la pauvreté qui couvre des aspects non monétaires. Ces résultats ne peuvent donc pas être généralisés. D'autre part, le développement du secteur privé a été mesuré par l'investissement privé et le crédit accordé au secteur privé. Or, comme on l'a vu dans le chapitre 3, le secteur informel est très présent dans les pays de l'ASS. Beaucoup d'entreprises ne sont pas enregistrées, donc leurs capitaux ne sont pas comptabilisés dans la mesure globale de l'investissement privé. Pour le crédit privé, nombreuses sont les micros et petites entreprises qui obtiennent des prêts auprès de la famille, amis ou même auprès des institutions de microfinances, mais ces prêts ne sont pas tenus en compte dans la comptabilisation du crédit privé. Ces deux indicateurs ne reflètent donc pas entièrement la situation dans les pays de l'ASS.

Il serait dès lors intéressant pour des travaux futurs d'utiliser des données désagrégées et d'étudier le secteur privé par domaines d'activités par exemple

analyser les investissements dans les transports, dans l'énergie, dans la communication. Cela permettrait au gouvernement de tirer des enseignements sur les domaines dans lesquels il faut investir le plus afin d'entraîner un développement rapide, étant donné que la situation de chaque pays est différente. Enfin, d'autres indicateurs de pauvreté avec des fondements microéconomiques permettraient d'obtenir des résultats plus approfondis. En particulier, l'utilisation d'un indicateur qui tiendrait compte du secteur informel assez développé dans l'ASS permettrait d'obtenir des résultats plus fiables proches de la réalité dans ces pays.

Bibliographie

African Development Bank, (2009). "Republic of Togo Interim Country Strategy Paper", retrieved from http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/TOGO_2009-2010%20INTERIM%20COUNTRY%20STRATEGY%20PAPER.pdf

African Development Bank, (2010). "Republic of Ghana Country Strategy Paper", retrieved from <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Ghana%20-%202010%20Update%20of%20the%202005%20-%202009%20CSP%20and%20Request%20to%20Extend%20Validity%20to%202011.pdf>

African Development Bank, (2012). "Republic of Ghana Country Strategy Paper", retrieved from <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Ghana%20-%20CSP%202012%20-%202016.pdf>

Agbeibor, W. (2006). "Pro-poor economic growth: Role of small and medium sized enterprises", *Journal of Asian Economics* 17 (2006) 35-40

Arthur P. (2006). "The State, Private Sector Development, and Ghana's Golden Age of Business", *African Studies Association*, 49(1), 31-50

Ayyagari, M., Beck T., & Demirgüç-Kunt A. (2007). "Small and Medium Enterprises across the globe", *Small Business Economics* 29: 415-434.

Azmat F. & Samaratunge R. (Dec 2009). "Responsible Entrepreneurship in Developing Countries: Understanding the Realities and Complexities", *Journal of Business Ethics*, 90(3), 437-452.

Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (2010) : « Rapport annuel de la BCEAO ».

Banque Mondiale (2005). « Rapport sur le développement dans le monde : Un meilleur climat de l'investissement pour tous », Washington, DC.

Banque Mondiale (2007). « Étude sur la revue des politiques et des stratégies pour la relance du secteur privé au Togo », Rapport 71 880

Banque Mondiale, African Region, (2008). "Republic of Togo Development Policy Needs Review", Policy Research Working Paper 5509

Banque Mondiale (2013). « Rapport sur le développement dans le monde : Emploi », Washington, DC.

Beck T., Demirgüç-Kunt A. & Levine, R. (2007). "Finance, Inequality and the poor", The World Bank, Washington D.C.

Benzing C., Hung, M., & Chu A. (2009). "Comparison of the motivations of small business owners in Africa". *Journal of Small Business and Enterprise Development*. 16, 60-77.

Black R. & Castaldo. A (2008). "Return migration and entrepreneurship in Ghana and Ivory Coast: the role of capita transfers", *Sussex Centre for Migration Research*,

University of Sussex, Falmer, Brighton BN1 9SJ, UK.

Boserup E. (1989). "Woman's role in economic development".

CNP (2009). « Guide faire des affaires et investir au Togo, Étude juridique et institutionnelle ».

Confédération Suisse (2012). "Ghana Country Strategy 2013-2016", State Secretariat for Economics Affairs, SECO.

Darley W.K & Johnson D.M (1993). "Cross-National Comparison of Consumer Attitudes Toward Consumerism in Four Developing Countries". *J. Consum. Aff*, 27 (1): 37-53.

Daniels & Mead. (1998). "The Role of Small Enterprise to Household and National Income in Kenya". *Economic Development and Cultural Change* 47(1): 45-71.

De Soto J. (1989). "The Other Path", *Harper & Row Publishers*, New York

Downing J. & Daniels L. (1992). "The Growth and Dynamics of Women Entrepreneurs in Southern Africa", Technical Report No 47. GEMINI

Drum B., (1993). "Privatization in Africa", *Columbia Journal of World Business* 28:144-149.

Épargne Sans Frontière (ESF) 2009. « Le secteur privé en Afrique, élément essentiel de la croissance économique », Rapport de travail.

Evans D. S. & Leighton L. S. (1990). "Small Business Formation by Unemployed and Employed Workers", *Small Business Economics* 2(4), 319-330.

Fonds Monétaire International [FMI] (2011). "Ghana: Financial System Stability Assessment Update", IMF Country Report No. 11/131 Washington D.C.

Gough J. W. (1969). "The rise of the entrepreneur", *New York: Schocken Books*.

Guillaumont S. J. & Kpodar K. (2011). "Financial Development and Poverty Reduction: Can There be a Benefit without a Cost?" *Journal of Development Studies*, 47(1) 143-163

International Food Policy Research Institute (2005): "Public Investment and Poverty Reduction in Tanzania: Evidence from Household Survey Data", Discussion Paper No. 18.

Jalilian H. & Kirkpatrick, C. (2001). "Financial Development and Poverty Reduction in developing countries", *Institute for Development Policy and Management, University of Manchester*. Working Paper Series, No. 30.

Kaufmann D. (2003). "Rethinking Governance, Empirical Lessons Challenge Orthodoxy", Discussion Paper, Washington DC: World Bank Institute.

Kayanula D. & Quartey P. (2000). "The Policy environment for promoting small and medium-sized enterprises in Ghana and Malawi". Working series paper, 15.

Kiggundu M. N., (2002). "Entrepreneurs and entrepreneurship in Africa: What is known and what needs to be done". *Journal of Developmental Entrepreneurship*, 7(3).

Klapper L, Amit R. & Guillén M. F. (May 2010). "Entrepreneurship and Firm Formation across Countries", *National Bureau of Economic Research*.

- Lundstrom S., Garrido L. (2010). "Togo Growth Diagnostics", World Bank, Policy working paper 5509.
- Penouil M. et Lachaud J. P. (1985). « Le développement spontané. Les activités informelles en Afrique », Édition Pédone, Paris.
- Reynolds P. D, Storey D. J & Westhead P. (1994). "Cross-National Comparisons of the Variation in New Firm Formation Rates", *Regional Studies* 28(4), 443-456.
- Misati R. N. & Nyamongo E. M., (2011). "Financial development and private investment in Sub-Saharan Africa", *Journal of Economics and Business* 63, 139-151.
- Mlambo & Oshikoya (2001). "Macroeconomic factors and Investment in Africa", *Journal of African Economies*, 10, 12-46.
- Okpe I. J. & Abu, G. A. (2009). "Foreign Private Investment and Poverty Reduction in Nigeria", *Journal of Social Science*, 19, 205-211.
- Overseas Development Institute (2006). "The Role of Public Investment in Poverty Reduction: Theories, Evidence and Methods" Working Paper No. 263.
- Oshikoya T. (1994). "Macroeconomic determinants of domestic private investment in Africa: An empirical analysis". *Economic, Development and Cultural Change*, 42(3), 573-596.
- Pleffermann G., (2001). « Lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, le rôle de l'entreprise privé », Banque Mondiale, *Finances & Développement*, 38(2), 42-45.
- Robinson D A. (2004). "Entrepreneurial challenges in South Africa", *Journal of African Business*, 5(2): 173-185.
- Sachs (2005). "The End of Poverty"
- Schumpeter J. A, (1911). "The Theory of Economic Development: an Inquiry into Profits, capital, credit, Interest and the Bussiness Cycle", *Oxford: Oxford university Press*.
- Sohnesen T. P. & Fox L. (2012). "Household enterprises in Sub-Saharan Africa: why they matter for growth, jobs, and livelihoods Policy Research Working Paper Series 6184", The World Bank.
- STAR-Ghana (2011). "Political Economy of Ghana and Thematic Strategy Development for STAR Ghana".
- United Nations Development Programme (2006). "The Role of Public Investment in Poverty Reduction".

ANNEXES

Annexe 1 : Définitions et sources des variables

Variable	Définition	Source
P0	Incidence de la pauvreté	Povcalnet database, World Bank
P1	Profondeur de la pauvreté	Povcalnet database, World Bank
Investissements privés	Formation brute du capital fixe du secteur privé (% du PIB)	WDI, World Bank
Crédit privé	Crédit domestique au secteur privé (% PIB)	WDI, World Bank
PIB réel par tête	PIB réel par tête (constant, 2000)	WDI, World Bank
Croissance démographique	Croissance de la population	WDI, World Bank
Inflation	Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation	WDI, World Bank
APD	Aide Publique Développement (% PIB)	WDI, World Bank
Indice des libertés civiles	Variable muette indiquant s'il existe des libertés civiles dans le pays	Freedom House
Part de la VAA dans le PIB	Valeur Ajoute Agricole (% PIB)	WDI, World Bank
Ratio de DD	Pourcentage des moins de 5 ans et des plus de 65 ans dans la population totale	WDI, World Bank
Notes: DD==Dépendance démographique, VAA=Valeur Ajoutée Agricole		

Annexe 2 : Liste des pays

Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, République Démocratique du Congo, République du Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, São Tomé et Príncipe, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie.

